

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 12 avril 2017

CDCPP(2017)9
Point 5.3 de l'ordre du jour

COMITE DIRECTEUR
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)

9^e CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR
LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE
Strasbourg, 23-24 mars 2017

Pour information et action

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la gouvernance démocratique
Service de la Culture, de la Nature et du Patrimoine

*This document is public. It will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

Résumé

La [Convention européenne du paysage](#) a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg le 19 juillet 2000 et ouverte à la signature des Etats membres de l'Organisation à Florence le 20 octobre 2000, afin de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et de favoriser la coopération internationale. Il s'agit du premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage. La Convention s'applique à tout le territoire des Parties et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle concerne donc de la même façon les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés.

A ce jour, [38 Etats membres du Conseil de l'Europe](#) ont ratifié la Convention : Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, République de Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, «l'ex-République Yougoslave de Macédoine», Turquie, Ukraine et le Royaume-Uni. Deux Etats l'ont également signée : Islande et Malte.

La Convention apporte une importante contribution à la mise en œuvre des objectifs du Conseil de l'Europe, qui sont de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme, la prééminence du droit, ainsi que de rechercher des solutions communes aux grands problèmes de société. En développant une nouvelle culture du territoire, le Conseil de l'Europe cherche à promouvoir la qualité de vie des populations.

La 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, organisée dans le cadre de la Présidence chypriote du Comité des Ministres (Strasbourg, 23-24 mars 2017), a eu pour objet de présenter aux Etats membres du Conseil de l'Europe l'état d'avancement des travaux tendant à la mise en œuvre de la Convention et de traiter des questions pratiques posées en vue de sa mise en œuvre.

La Conférence constitue le moyen permettant au Conseil de l'Europe d'assurer, conformément à l'article 10 de la Convention, le suivi de celle-ci. Le comité d'experts compétent mentionné à cet article est, conformément à la décision du Comité des Ministres, le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP). Les conclusions de la Conférence seront portées à l'attention du CDCPP qui fera ensuite Rapport au Comité des Ministres.

Documents de la Neuvième Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Strasbourg, 23-24 mars 2017)

[Rapport](#) | [Contributions : Etats-Add. 1 - ONGs-Add. 2](#) | [Projet d'ordre du jour](#) | [Documents de travail](#)

Le Comité est invité à :

- prendre note du [Rapport](#) de la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (Annexe au présent document) ;

Annexe

Rapport de la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur
la Convention européenne du paysage

Strasbourg, 4-5 avril 2017

[[Rapport](#) : CEP-CDCPP(2017) 19F]



EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE
COUNCIL OF EUROPE/CONSEIL DE L'EUROPE



Chairmanship of Cyprus
Council of Europe
November 2016 - May 2017

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 29 mars 2017

CEP-CDCPP (2017) 19F

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

CEP-CDCPP

9^e CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR

LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

*Conférence organisée sous les auspices de la Présidence chypriote
du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe*

RAPPORT

Conseil de l'Europe
Palais de l'Europe, Strasbourg
23-24 mars 2017

*Document du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe
Direction de la Gouvernance démocratique*

Ouverture de la Conférence

Ouverture

Mme Liv Kirstine MORTENSEN, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, a ouvert la Conférence, souhaité la bienvenue aux participants [Cf. *Liste des participants à l'Annexe 2 au présent Rapport*], et a prononcé une allocution d'ouverture [Cf. *Annexe 3.1. au présent Rapport*].

Allocutions d'ouverture

Mme Gabriella BATTAINI-DRAGONI, Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe, a prononcé une allocution d'ouverture [Cf. *Annexe 3.2. au présent Rapport*].

Mme Theodora CONSTANTINIDOU, Ambassadeur, Présidente des Délégués des Ministres, Représentante permanente de Chypre auprès du Conseil de l'Europe, a prononcé une allocution d'ouverture [Cf. *Annexe 3.3. au présent Rapport*].

Mme Sílvia CALVÓ, Ministre de l'environnement, de l'agriculture et du développement durable de l'Andorre, a prononcé une allocution d'ouverture [Cf. *Annexe 3.4. au présent Rapport*].

M. Kimmo AULAKE, Président du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe, a prononcé une allocution d'ouverture [Cf. *Annexe 3.5. au présent Rapport*].

M. Øystein STØRKERSEN, Président du Comité permanent de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, a prononcé une allocution d'ouverture [Cf. *Annexe 3.6. au présent Rapport*].

Mme Anne-Marie CHAVANON, Présidente de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, a prononcé une allocution d'ouverture [Cf. *Annexe 3.6. au présent Rapport*].

1. Adoption de l'ordre du jour

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2017\) 1F](#) – *Projet d'ordre du jour* ; Document pour action : [CEP-CDCPP \(2017\) 1F Add.](#) – *Projet d'ordre du jour annoté*]

La Conférence a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure à l'Annexe 1 au présent Rapport.

2. Rapport général des activités de la Convention européenne du paysage et état des signatures et des ratifications

[Document pour information : [CEP-CDCPP \(2017\) 2F](#) – *Présentation PowerPoint*]

La Conférence :

- a pris note du Rapport général des activités sur la Convention européenne du paysage préparé par Mme DEJEANT-PONS, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe ; et
- a pris note du statut des signatures et ratifications de la Convention européenne du paysage [Cf. Document: [CEP-CDCPP \(2017\) 2F rév.](#)].

Session I – Session introductive

3. Communications

- **Etats Parties à la Convention : politiques publiques pour la mise en œuvre de la Convention au niveau national, régional et local**
- **Etats observateurs**

[Document pour information : [CEP-CDCPP \(2017\) 3Bil.](#)]

La Conférence :

- a pris connaissance avec grand intérêt des communications présentées par les représentants des Etats suivants :
 - *Etats Parties à la Convention* : Andorre, Arménie (*contribution écrite*), Belgique (Région wallonne, Région Flandres, Bruxelles Capitale), Croatie, Chypre, République tchèque, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni,
 - *Etats non Partie à la Convention* : Estonie, Islande, Bélarus, Saint-Siège ;
- a pris acte du fait que la Convention européenne du paysage génère des avancées majeures dans les politiques du paysage de nombreux Etats, au niveau national, régional et local ;
- s'est réjoui de la proposition du Ministère de l'environnement de la République tchèque d'accueillir la 19^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage au niveau local : la démocratie locale* », à Brno, République tchèque, les 5-7 septembre 2017 ;
- a favorablement approuvé la proposition de la Pologne de déclarer le 20 octobre (jour de l'ouverture de la CdE Convention européenne du paysage à la signature), la Journée internationale du paysage, décidant de la mettre en œuvre.

4. Interventions des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales

[Document pour information : [CEP-CDCPP \(2017\) 4Bil.](#)]

La Conférence :

- a pris connaissance avec grand intérêt des communications présentées par les représentants des organisations internationales non gouvernementales suivantes : Atelier international du paysage, CIVILSCAPE, Association internationale Ruralité-Environnement-Développement (RED), Fédération Europarc, Conseil européen des urbanistes (CEU), Conseil archéologique européen (EAC), Association internationale d'écologie du paysage (IALE), Fédération internationale pour l'architecture du paysage (IFLA), Réseau international des paysages en terrasses (ITLA), Groupe de recherche sur le paysage (LRG), REC-Caucase (*contribution écrite*), UNISCAPE.

Session II – Contribution de l’approche du paysage à l’exercice de la démocratie et des droits de l’homme, dans une perspective de développement durable

5. Rapport conceptuel de référence sur la contribution du paysage et de la Convention européenne du paysage à la démocratie, aux droits humains et au développement durable

[Document pour information : [CEP-CDCPP \(2017\) 5F](#)]

La Conférence :

- a pris note du Rapport conceptuel de référence « *Contribution du paysage et de la Convention européenne du paysage à la démocratie, aux droits humains et au développement durable* » préparé par M. Michel PRIEUR et M. Yves LUGINBÜHL en qualité d’Experts du Conseil de l’Europe dans le cadre des travaux du Groupe de travail de la Convention européenne du paysage « *Paysage et démocratie* », en vue de la préparation des Projets de recommandation sur « *La contribution de l’approche du paysage, telle que définie par la Convention européenne du paysage, à l’exercice de la démocratie et des droits de l’homme, dans une perspective de développement durable* » [Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 6F](#)] et sur « *Les principes de la participation du public à la définition et à la mise en œuvre des politiques du paysage, telles que définies dans la Convention européenne du paysage* » [Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 7F](#)];
- a décidé de le transmettre pour information au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), puis au Comité des Ministres [Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 5F rév.](#)].

6. Projet de Recommandation sur la contribution de l’approche du paysage, telle que définie par la Convention européenne du paysage, à l’exercice de la démocratie et des droits de l’homme, dans une perspective de développement durable

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2017\) 6F](#)]

La Conférence :

- a considéré ensemble les deux projets de recommandation préparés par le Groupe de travail « Paysage et démocratie » tels que mentionnés aux points 6 et 7 de ce rapport ;
- a demandé au Secrétariat, avec la Présidente, de préparer un document consolidé basé sur les deux projets de recommandation se référant au rapport conceptuel, afin de transmettre un projet de recommandation au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), en vue de le soumettre au Comité des Ministres.

7. Projet de Recommandation sur les principes de la participation du public à la définition et à la mise en œuvre des politiques du paysage, telles que définies dans la Convention européenne du paysage

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2017\) 7F](#)]

La Conférence a considéré ce point avec le point 6.

*

*Palais de l'Europe
Foyer du Comité des Ministres*

*Exposition sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe
et
Dans le cadre de la Présidence chypriote
du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe,
présentation d'une exposition de photos sur les paysages de Chypre*

*

Session III – Politiques nationales en faveur de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

8. Observatoire du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : le « Système d'information CdE L6 »

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2017\) 8F](#)]

La Conférence :

- a pris note des derniers développements du Système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (CdE L6), présenté sur le site internet du Conseil de l'Europe (Observatoire du paysage : <http://www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-observatory>) :
 - les Parties à la Convention ont été invitées par le Secrétariat à utiliser le Système d'information ; plusieurs Etats ont d'ores et déjà complété son questionnaire ;
 - le Secrétariat a finalisé la deuxième phase de travail devant permettre de préparer les rapports et l'extraction des données, et mis à jour les manuels techniques d'utilisation ;
- a invité les Parties à la Convention à mettre en œuvre la Recommandation CM/Rec(2013)4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe et son glossaire, ceci en vue de sa présentation à la 6^e Réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) (Strasbourg, 10-12 mai 2017).

9. Résultats de la 18^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Les politiques nationales pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : défis et opportunités » (Erevan, Arménie, 5-6 octobre 2016)

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2017\) 9F](#)]

La Conférence :

- a remercié chaleureusement le Ministère du développement urbain de l'Arménie pour sa coopération avec le Conseil de l'Europe dans l'organisation de l'événement et son hospitalité ;
- a pris note des interventions et présentations effectuées lors de la Réunion, telles qu'elles figurent sur le site internet de la Convention européenne du paysage, ainsi que des conclusions de la Réunion (<http://www.coe.int/fr/web/landscape/18th>) ;

- a décidé de poursuivre le développement et la mise en œuvre des politiques nationales pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (Chapitre II de la Convention sur les Mesures nationales) et de demander aux Parties à la Convention d’agir en ce sens.

Session IV – Dimension paysagère des politiques publiques et programmes internationaux

10. Rapport sur le financement public du paysage

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2017\) 10F](#)]

La Conférence :

- a pris connaissance du Rapport « *Le financement public du paysage* » établi par le Secrétariat du Conseil de l’Europe à la demande de la Conférence, en décidant de modifier ainsi son intitulé : « *Expériences de Fonds publics pour le paysage* », dans une version révisée [Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 10F rév.](#)] ;
- a pris note du fait que les Etats fournissent également des fonds au moyen de divers instruments (agriculture, zones protégées, aires urbaines ...) ;
- a demandé au Secrétariat d’élaborer des lignes directrices sur les « Fonds publics pour le paysage » afin d’aider les Parties à la Convention souhaitant créer un tel fonds.

11. Mise à jour du Rapport « Sélection de possibilités de financement pour soutenir la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage »

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2017\) 11F](#)]

La Conférence :

- a pris connaissance du Rapport « *Sélection de possibilités de financement pour soutenir la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage* », présenté pour observation [Cf. Document: [CEP-CDCPP \(2017\) 11F rév.](#)].

Session V – Elections de la prochaine Présidence et Vice-Présidence de la Conférence

M. Eladio FERNANDEZ-GALIANO, Chef du Service de la Culture, de la nature et du patrimoine du Conseil de l’Europe, a procédé aux élections.

Les Parties à la Convention ont élu :

- Mme Sanja LJESKOVIC MITROVIC (Monténégro) en qualité de Présidente de la prochaine Conférence de la Convention européenne du paysage ;
- Mme Krisztina KINCSES (Hongrie) en qualité de Vice-présidente de la prochaine Conférence de la Convention européenne du paysage.

Mme Sanja LJESKOVIC MITROVIC et Mme Krisztina KINCSES ont remercié les Etats Parties à la Convention de la confiance qui leur est ainsi témoignée et ont fait part de leur volonté de promouvoir la mise en œuvre de la Convention.

Session VI – Le Prix du paysage du Conseil de l'Europe

- 12. Rapport sur les Sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe: Sessions 1 (2008-2009), 2 (2010-2011), 3 (2012-2013), 4 (2014-2015) et Session 5 (2016-2017), et « Forums des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe » (Carbonia, Italie 4-5 juin 2012, Wrocław, Pologne, 11-12 juin 2014, Budapest, Hongrie, 9-10 juin 2016)**
 [Document pour action : [CEP-CDCPP \(2017\) 12F](#)]

La Conférence :

- a remercié chaleureusement le Ministère de l'Agriculture de la Hongrie pour sa coopération avec le Conseil de l'Europe dans l'organisation de la 17^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage «*Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe - 4^e Session 2014-2015* » et Cérémonie du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, tenus à Budapest, Hongrie, les 8-10 juin 2016, et son hospitalité ;
- a pris note des interventions et présentations effectuées lors de la Réunion, telles qu'elles figurent sur le site internet de la Convention européenne du paysage, ainsi que des conclusions de la Réunion (<http://www.coe.int/fr/web/landscape/18th>) ;
- a décidé de poursuivre la mise en œuvre de l'article 11 de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe, conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe.

- 13. Projet de Résolution sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe**
 [Document pour action : [CEP-CDCPP \(2017\) 13F](#)]

La Conférence :

- a examiné le projet de Résolution du Comité des Ministres sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, et a décidé de le transmettre au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), en vue de le soumettre au Comité des Ministres [Cf. Annexe 8.2. au présent Rapport].

Événement parallèle : Réflexions sur les paysages de demain

14. Rapport « Dessiner les paysages agricoles pour un développement durable et harmonieux des territoires »

[Document pour information : [CEP-CDCPP \(2017\) 14F](#)] – Présentation PowerPoint

La Conférence :

- a pris note du Rapport « Dessiner les paysages agricoles pour un développement durable et harmonieux des territoires », qui a été préparé par M. Régis AMBROISE en qualité d'Expert du Conseil de l'Europe, et a félicité son auteur pour la grande qualité et utilité du rapport [Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 14F rév.](#)].

15. Rapport « Vers une grammaire du paysage européen »

[Document pour information : [CEP-CDCPP \(2017\) 15F](#)] – Présentation PowerPoint

La Conférence :

- a pris connaissance du Rapport «Vers une grammaire des paysages européens », qui a été préparé par M. Valerio DI BATTISTA en qualité d'Expert du Conseil de l'Europe, et a félicité son auteur pour la grande qualité et utilité du rapport [Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 15F rév.](#)].

Session VII – Paysages transfrontaliers

16. Résultats de la 16^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « Paysage et coopération transfrontalière », (Andorre la Vieille, Principauté d'Andorre, 30 septembre-2 octobre 2015)

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2017\) 16F](#)]

La Conférence :

- a remercié chaleureusement le Ministère de l'environnement, de l'agriculture et du développement durable de l'Andorre pour sa coopération avec le Conseil de l'Europe dans l'organisation de l'événement et son hospitalité ;
- a pris note des interventions et présentations effectuées lors de la Réunion, telles qu'elles figurent sur le site internet de la Convention européenne du paysage, ainsi que des conclusions de la Réunion (<http://www.coe.int/fr/web/landscape/16th-council-of-europe-meeting-of-the-workshops-for-the-implementation-of-the-european-landscape-convention>) ;
- a pris note de la Recommandation [CM/Rec\(2015\)8](#) du Comité des Ministres aux Etats membres sur la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention européenne du paysage sur les paysages transfrontaliers, en décidant de s'y référer.

17. Rapport sur « Approches régionales pour des paysages durables et une croissance économique verte » couvrant les activités du REC Caucase pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie

[Document pour information : [CEP-CDCPP \(2017\) 17F](#)]

La Conférence :

- a pris note avec intérêt du Rapport « *Approches régionales pour des paysages durables et une croissance économique verte* » couvrant les activités du REC Caucase pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie, qui a été préparé par Mme Nune HARUTYUNYAN, en qualité d'Experte du Conseil de l'Europe, dans le cadre du Programme de travail de la Convention européenne du paysage, , et a félicité son auteur pour la grande qualité et utilité du rapport [Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 17F rév.](#)].

Session VIII – Programme de travail et Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2017-2019

18. Projet de Programme de travail et Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2017-2019

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2017\) 18F](#)]

La Conférence:

- a examiné le Projet de Programme de travail et Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2017-2019, se référant aux articles de la Convention ;
- a décidé de l'adopter avec les éléments ou thèmes supplémentaires suivants :
 - établissement d'un réseau d'observatoires du paysage et universités ;
 - contribuer à la prise en compte du paysage en tant que services écosystémiques ;
 - les nouvelles énergies comme un défi pour le paysage ;
 - analyse et valorisation de certaines expériences permettant de montrer l'amplitude du champ couvert par la Convention : exemples de paysages considérés comme emblématiques ou remarquables (et pouvant être protégés à ce titre) ayant donné lieu aussi à des actions de gestion et d'aménagement ; exemples où le paysage a pu servir de clé d'entrée pour la définition d'un projet de territoire, y compris en dehors de secteurs protégés ;
- a chargé la Présidente de finaliser avec le Secrétariat le document « Programme de travail et Plan d'action de la Conférence pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2017-2019 », afin de l'inclure, tel qu'adopté par la Conférence, dans le rapport de la Conférence [Cf. Annexe 10 au présent Rapport].

19. Divers

Aucun.

Clôture de la Conférence

La Présidente a remercié les participants pour leur coopération particulièrement appréciée et a souhaité plein succès à la nouvelle Présidente et Vice-Présidente de la Conférence, et a remercié le Secrétariat du Conseil de l'Europe [*Cf. Annexe 3.9. au présent Rapport*].

Au nom du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe, Mme Maguelonne DEJEANT-PONS a vivement remercié Mme Liv Kirstine MORTENSEN pour sa contribution majeure en faveur de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage tout au long de ces années [*Cf. Annexe 3.10. au présent Rapport*].

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Ordre du jour

Annexe 2 - Liste des participants

Annexe 3 - Discours de la Conférence

Ouverture

- 3.1. *Mme Liv Kirstine MORTENSEN, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage*

Allocutions d'ouverture

- 3.2. *Mme Gabriella BATTAINI-DRAGONI, Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe*
- 3.3. *Mme Theodora CONSTANTINIDOU, Ambassadeur, Présidente des Délégués des Ministres, Représentante permanente de Chypre auprès du Conseil de l'Europe*
- 3.4. *Mme Sílvia CALVÓ, Ministre de l'environnement, de l'agriculture et du développement durable de l'Andorre*
- 3.5. *M. Kimmo AULAKE, Président du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe*
- 3.6. *M. Øystein STØRKERSEN, Président du Comité permanent de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe*
- 3.7. *Mme Anne-Marie CHAVANON, Présidente de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe*

Exposition

- 3.8. *Mme Claudia LUCIANI, Directrice de la gouvernance démocratique du Conseil de l'Europe*
- 3.9. *Mme Theodora CONSTANTINIDOU, Ambassadeur, Présidente des Délégués des Ministres, Représentante permanente de Chypre auprès du Conseil de l'Europe*

Allocutions de clôture

- 3.10. *Mme Liv Kirstine MORTENSEN, Présidente de la Conférence de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe*
- 3.11. *M. Kimmo AULAKE, Président du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe*
- 3.12. *Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Chef de Division, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe*

Annexe 4 - Etat des signatures et des ratifications et Rapport général d'activités de la Convention européenne du paysage

Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 2F rév.](#)

Annexe 5 - Communications : Etats Parties à la Convention : politiques publiques pour la mise en œuvre de la Convention au niveau national, régional et local ; Etats observateurs

Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 3Bil.](#)

Annexe 6 - Interventions des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales

Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 4Bil.](#)

Annexe 7 - Réunions du Conseil de l'Europe des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

7.1. Conclusions de la 16^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Paysage et coopération transfrontalière* », (Andorre la Vieille, Principauté d'Andorre, 30 septembre-2 octobre 2015)
Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 16F](#)

7.2. Conclusions de la 17^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe - 4^e Session 2014-2015* » (Budapest, Hongrie, les 8-10 juin 2016)
Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 12F](#)

7.3. Conclusions de la 18^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Les politiques nationales pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : défis et opportunités* » (Erevan, Arménie, 5-6 octobre 2016)
Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 9F](#)

Annexe 8 - Textes examinés par la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

8.1 Projets de Recommandations sur :
- La contribution de l'approche du paysage, telle que définie par la Convention européenne du paysage, à l'exercice de la démocratie et des droits de l'homme, dans une perspective de développement durable
- La participation du public à la définition et à la mise en œuvre des politiques du paysage, telles que définies dans la Convention européenne du paysage
Cf. Documents : [CEP-CDCPP \(2017\) 5F rév.](#), [CEP-CDCPP \(2017\) 6F](#), [CEP-CDCPP \(2017\) 7F](#)

8.2. Projet de Résolution du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur « L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe »

Annexe 9 - Rapports présentés à la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

9.1. Rapport général des activités de la Convention européenne du paysage et état des signatures et des ratifications
Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 2F rév.](#)

9.2. Rapport conceptuel de référence sur « *La contribution du paysage et de la Convention européenne du paysage à la démocratie, aux droits humains et au développement durable* »
Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 5F rév.](#)

- 9.3. Rapport sur « *Expériences de Fonds publics pour le paysage* »
Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 10F rév.](#)
- 9.4. Rapport « *Sélection de possibilités de financement pour soutenir la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage* »
Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 11F rév.](#)
- 9.5. Rapport « *Dessiner les paysages agricoles pour un développement durable et harmonieux des territoires* »
Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 14F rév.](#)
- 9.6. Rapport « *Vers une grammaire du paysage européen* »
Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 15F rév.](#)
- 9.7. Rapport « *Approches régionales pour des paysages durables et une croissance économique verte* » couvrant les activités du REC Caucase pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie
Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 17F rév.](#)

Annexe 10 – Programme de travail et Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2017-2019

Annexe 11 – Liste des documents de la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

*

ANNEXE 1

ORDRE DU JOUR

Présentation

La Convention européenne du paysage a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg le 19 juillet 2000 et ouverte à la signature des Etats membres de l'Organisation à Florence le 20 octobre 2000, afin de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et de favoriser la coopération internationale. Il s'agit du premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage. La Convention s'applique à tout le territoire des Parties et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle concerne donc de la même façon les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés.

A ce jour, 38 Etats membres du Conseil de l'Europe ont ratifié la Convention : Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, République de Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, «l'ex-République Yougoslave de Macédoine», Turquie, Ukraine et le Royaume-Uni. Deux Etats l'ont également signée : Islande et Malte.

La Convention apporte une importante contribution à la mise en œuvre des objectifs du Conseil de l'Europe, qui sont de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme, la prééminence du droit, ainsi que de rechercher des solutions communes aux grands problèmes de société. En développant une nouvelle culture du territoire, le Conseil de l'Europe cherche à promouvoir la qualité de vie des populations.

La Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage a pour objet de présenter aux Etats membres du Conseil de l'Europe l'état d'avancement des travaux tendant à la mise en œuvre de la Convention et de traiter des questions pratiques posées en vue de sa mise en œuvre.

La Conférence constitue le moyen permettant au Conseil de l'Europe d'assurer, conformément à l'article 10 de la Convention, le suivi de celle-ci. Le comité d'experts compétent mentionné à l'article 10 est, conformément à la décision du Comité des Ministres, le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP). Les conclusions de la Conférence seront portées à l'attention du CDCPP qui fera ensuite Rapport au Comité des Ministres.

*

<http://www.coe.int/Conventioneuropeennedupaysage>
<http://www.coe.int/EuropeanLandscapeConvention>

JEUDI 23 MARS 2017

Ouverture de la Conférence

8.30-9.00 *Accueil des participants*

9.00-10.00

Ouverture

Mme Liv Kirstine MORTENSEN, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage

Allocutions d'ouverture

Mme Gabriella BATTAINI-DRAGONI, Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe

Mme Theodora CONSTANTINIDOU, Ambassadeur, Présidente des Délégués des Ministres, Représentante permanente de Chypre auprès du Conseil de l'Europe

Mme Sílvia CALVÓ, Ministre de l'environnement, de l'agriculture et du développement durable de l'Andorre

M. Kimmo AULAKE, Président du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe

M. Øystein STØRKERSEN, Président du Comité permanent de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe

Mme Anne-Marie CHAVANON, Présidente de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe

10.00-11.00

1. Adoption de l'ordre du jour

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2017\) 1F](#) – Projet d'ordre du jour]

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2017\) 1F Add.](#) – Projet d'ordre du jour annoté]

2. Rapport général des activités de la Convention européenne du paysage et état des signatures et des ratifications

[Document pour information : [CEP-CDCPP \(2017\) 2F](#) – Présentation PowerPoint]

11.00-11.30 *Pause*

*

11.30-13.00

Session I – Session introductive

3. Communications des Etats membres du Conseil de l'Europe et autres Etats

Etats Parties à la Convention : politiques publiques pour la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national, régional et local

[Document pour information : [CEP-CDCPP \(2017\) 3Bil.](#)]

Note : Conformément à la Recommandation CM/Rec(2013)4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe et son glossaire, les Parties à la Convention sont invitées à mettre à jour le Système d'information de la Convention européenne du paysage un mois avant cette 9^e Conférence.

Pendant la Conférence, les représentants des Etats sont invités à présenter les actions importantes conduites depuis la précédente Conférence (3 min. max.). Les participants sont priés de faire parvenir le texte écrit de leur communication au Secrétariat du Conseil de l'Europe pour le rapport de la Conférence.

*

Les délégations sont invitées à remettre au Secrétariat du Conseil de l'Europe leurs propositions en vue de la prochaine Présidence et Vice-Présidence de la Conférence, avant 17.15 ce même jour.

*

13.00 Déjeuner

14.30-15.00 Suite

Etats non Parties à la Convention

[Document pour information : [CEP-CDCPP \(2017\) 3Bil.](#)]

Les représentants des Etats sont invités à présenter une communication (3 min. max.). Les participants sont priés de faire parvenir le texte écrit de leur communication au Secrétariat du Conseil de l'Europe pour le rapport de la Conférence.

4. Interventions des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales

[Document pour information : [CEP-CDCPP \(2017\) 4Bil.](#)]

Les représentants des organisations non gouvernementales sont invités à intervenir (2 min. max.). Les participants sont priés de faire parvenir le texte écrit de leur communication au Secrétariat du Conseil de l'Europe pour le rapport de la Conférence.

15.00-16.45

Session II – Contribution de l’approche du paysage à l’exercice de la démocratie et des droits de l’homme, dans une perspective de développement durable

5. **Rapport conceptuel de référence sur la contribution du paysage et de la Convention européenne du paysage à la démocratie, aux droits humains et au développement durable**

[Document pour information : [CEP-CDCPP \(2017\) 5F](#)]

6. **Projet de Recommandation sur la contribution de l’approche du paysage, telle que définie par la Convention européenne du paysage, à l’exercice de la démocratie et des droits de l’homme, dans une perspective de développement durable**

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2017\) 6F](#)]

16.45-17.15 *Pause*

17.15-18.00

7. **Projet de Recommandation sur les principes de la participation du public à la définition et à la mise en œuvre des politiques du paysage, telles que définies dans la Convention européenne du paysage**

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2017\) 7F](#)]

*

Annonce des candidatures à la prochaine Présidence et Vice-Présidence de la Conférence, reçues par le Secrétariat.

*

18.00-20.00

Palais de l’Europe

Foyer du Comité des Ministres

Exposition sur l’Alliance du Prix du paysage du Conseil de l’Europe

et

***Dans le cadre de la Présidence chypriote
du Comité des Ministres du Conseil de l’Europe,
présentation d’une exposition de photos sur les paysages de Chypre***

*

Réception officielle

*

VENDREDI 24 MARS 2017

9.00-10.00

Session III – Politiques nationales en faveur de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

8. **Observatoire du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : le « Système d'information CdE L6 »**
[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2017\) 8F](#)]
9. **Résultats de la 18^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Les politiques nationales pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : défis et opportunités » (Erevan, Arménie, 5-6 octobre 2016)**
[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2017\) 9F](#)]

10.00-10.45

Session IV – Dimension paysagère des politiques publiques et programmes internationaux

10. **Rapport sur le financement public du paysage**
[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2017\) 10F](#)]
11. **Mise à jour du Rapport « Sélection de possibilités de financement pour soutenir la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage »**
[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2017\) 11F](#)]

10.45-11.15 Pause

*

11.15-11.45

Session V – Elections

Elections de la prochaine Présidence et Vice-Présidence de la Conférence¹.

*

¹ Annexe 1 à la Résolution CM/Res(2011)24 (Article 12 d.) : « L'élection du/de la président(e) et du/de la vice-président(e) requiert la majorité des deux tiers au premier tour et la majorité simple au second tour. Dans les comités directeurs, elle se fait au moyen d'un scrutin secret, dans les autres comités à main levée, sauf si un membre du comité demande le scrutin secret. »

11.45-12.30

Session VI – Le Prix du paysage du Conseil de l'Europe

12. **Rapport sur les Sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe: Sessions 1 (2008-2009), 2 (2010-2011), 3 (2012-2013), 4 (2014-2015), et Session 5 (2016-2017), et « Forums des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe » (Carbonia, Italie 4-5 juin 2012, Wrocław, Pologne, 11-12 juin 2014, Budapest, Hongrie, 9-10 juin 2016)**
[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2017\) 12F](#)]

13. **Projet de Résolution sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe**
[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2017\) 13F](#)]

12.30 Déjeuner

14.00-14.45

Événement parallèle : Réflexions sur les paysages de demain

14. **Rapport « Dessiner les paysages agricoles pour un développement durable et harmonieux des territoires »**

[Document pour information : [CEP-CDCPP \(2017\) 14F](#) – Présentation PowerPoint]

15. **Rapport « Vers une grammaire du paysage européen »**

[Document pour information : [CEP-CDCPP \(2017\) 15F](#) – Présentation PowerPoint]

*

Suite de la Conférence

14.45-15.30

Session VII – Paysages transfrontaliers

16. **Résultats de la 16^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « Paysage et coopération transfrontalière », (Andorre la Vieille, Principauté d'Andorre, 30 septembre-2 octobre 2015)**
[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2017\) 16F](#)]

17. **Rapport sur « Approches régionales pour des paysages durables et une croissance économique verte » couvrant les activités du REC Caucase pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie**
[Document pour information : [CEP-CDCPP \(2017\) 17F](#)]

15.30-16.00 Pause

16.00-17.00

Session VIII – Programme de travail et Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2017-2019

18. Projet de Programme de travail et Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2017-2019

[Document pour action : [CEP-CDCPP \(2017\) 18F](#)]

*

19. Divers

*

17.00-17.30

Clôture de la Conférence

Mme Liv Kirstine MORTENSEN, Présidente de la Conférence de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe

M. Kimmo AULAKE, Président du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Chef de Division, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe

*

ANNEXE 2

LISTE DES PARTICIPANTS

**I. STATES WHICH HAVE RATIFIED THE CONVENTION /
ETATS AYANT RATIFIÉ LA CONVENTION**

ANDORRA / ANDORRE

Mme Silvia CALVÓ ARMENGOL, Ministre, Gouvernement d'Andorre, Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable, C/Prat de la Creu 62 – 64, AD 500 Andorra la Vella
Tel: +376875707 E-mail: merce_navarro@govern.ad

M. Marc ROSSEL SOLER, Directeur général, Gouvernement de l'Andorre, Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement Durable, Département de l'Environnement et du Développement durable C/ Prat de la Creu 62 64, AD 500, Andorra
Tel: +376875707 E-mail: marc_rossell@govern.ad

Mme Anna MOLES MARINÉ, Chef d'Unité Paysage, Biodiversité et évaluation environnementale, Ministère de l'Environnement de l'Agriculture et du Développement Durable, Gouvernement d'Andorre, c/ Prat de la Creu núm. 62 -64, AD500, Andorra la Vella
Tel : +376875707 E-mail: anna_moles@govern.ad

ARMENIA / ARMÉNIE

Mrs Ruzan ALAVERDYAN, Chief Advisor to the Ministry of Urban Development, Government House 3, Republic Square, Yerevan 0100
Tel: +37410561506 E-mail: ruzan_a@yahoo.com
[Apologised for absence / Excusée]

Mrs Naira SARKISIAN, Chief Specialist of the Urban Development and Spatial Planning Division, Ministry of Urban Development, Government House 3, Republic Square, Yerevan 0100
Tel: +37411621746 E-mail: nairasarkisyan@yahoo.com
[Apologised for absence / Excusée]

Mr Vardan BARSEGHIAN, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of Armenia to the Council of Europe, 40 Allée de la Robertsau, 67000 Strasbourg
Tel: +33388242717 Email: v.barseghian@mfa.am

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Jeyhun PASHAYEV, Director, Ministry of Ecology and Natural Resources, B.Aghayev Str 100A, AZ1073, Baku
Tel: +994125388513 E-mail: sevinjibadova@gmail.com;
vedcey@mail.ru; hgulnazhuseynova@gmail.com

BELGIUM / BELGIQUE

Mme Mireille DECONINCK, Dr. Sc. Géographiques, Attachée, Service Public de Wallonie - DGO4, Brigades d'Irlande, 1, 5100 Namur
Tel : +3281332522 E-mail: mireille.deconinck@spw.wallonie.be

Mme Sarah DE MEYER, Policy Officer, Flanders Heritage Agency, Koning Albert II-laan 19 bus 5, 1210 Brussels
Tel: +3225538329 E-mail: sarah.demeyer@rwo.vlaanderen.be

Mme Isabelle LEROY, Attaché, Service Public Régional de Bruxelles, Monuments et Sites, 80, rue du Progrès, 1035 Bruxelles
Tel: +3222042450 E-mail: ileroy@sprb.brussels

M. Didier MORAY, Architecte du paysage, Service publique de Wallonie, Avenue Prince de Liège 7, 5100, Jambes (Namur)
Tel: +3281335805 E-mail: didier.moray@spw.wallonie.be

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Mrs Lamija ABDIJEVIC, Expert Adviser For Cultural Heritage, Institute for Protection of Monuments within Federal Ministry of Culture, Obala Maka Dizdara 2, Sarajevo
Tel : +38733254168 E-mail: lamija.abdijevic@gmail.com

BULGARIA / BULGARIE

CROATIA / CROATIE

Mrs Biserka DUMBOVIC BILUSIC, Head of Conservation Department, Ministry of Culture, Conservation Department, Uzarska 26, 51000, Rijeka
Tel: +38551311300 E-mail: bbilusic@gmail.com; biserka.dumbovic-bilusic@min-kulture.hr

Mrs Barbara SAVIN, Head of Physical Planning Department, Institute for Physical Planning of Dubrovnik-Neretva County, Petilovrijenci 2, 20000, Dubrovnik
Tel: +385997705508 E-mail: savin.barbara@gmail.com

Mrs Silvana TASLAMAN, Professional Associate for Physical Planning, Institute for Physical Planning of Dubrovnik-Neretva County, Petilovrijenci 2, 20000, Dubrovnik
Tel: +385981840944 E-mail: silvana.taslaman@gmail.com

CYPRUS / CHYPRE

Mr Phaedon ENOTIADES, Spatial Planning Officer, Department of Town Planning and Housing, Ministry of the Interior, CY-1454 Nicosia
Tel: +35722408157 E-mail: penotiades@tph.moi.gov.cy

CZECH REPUBLIC/REPUBLIQUE TCHEQUE

Mr Jan BROJÁČ, International Relations Department, Ministry of the Environment, Vršovická 65, 110 00 Prague
Tel: +420267122218 E-mail: jan.brojac@mzp.cz

Mrs Júlia TÓBIKOVÁ, National Rrepresentative to the European Landscape Convention, Ministry of the Environment, Vršovická 65, 100 10 Prague
Tel: +420267122712 E-mail: julia.tobikova@mzp.cz

Mrs Zdenka HOFBAUEROVÁ, Senior Official, Ministry of Culture, Maltezske nam. 1, 118 00 Prague
Tel: +420725505735 E-mail: zdenka.hofbauerova@mkcr.cz

Mr Petr LEPEŠKA, Senior Ministerial Counsellor, Department of Spatial Planning, Ministry of Regional Development, Staroměstské náměstí 6, 110 15 Prague 1
E-mail: Petr.Lepeska@mmr.cz

Mr Karel WIRTH, Senior Ministerial Counsellor, Ministry of Regional Development, Staroměstské náměstí 6, 110 15 Prague 1
Tel: +420224862326 E-mail: Karel.Wirth@mmr.cz

DENMARK / DANEMARK**FINLAND / FINLANDE**

Mr Kimmo AULAKE, Chair of the Steering Committee for Culture, Heritage and Landscape (CDCPP) of the Council of Europe, Ministerial Advisor - Ministry of Education and Culture, P.O. Box 29 - FI-00023 Government

Tel: +358295330067

E-mail: kimmo.aulake@minedu.fi

Mr Tapio HEIKKILÄ, Senior Environmental Advisor, Ministry of the Environment, PO Box 35, Government FI-00012, Helsinki

Tel: ++358295250166

E-mail: tapio.heikkila@ym.fi

Mrs Ulla SALMELA, Chief Intendant, National Board of Antiquities, P.O.Box 913, FI-00101, Helsinki

Tel: +358295336251

E-mail: ulla.salmela@museovirasto.fi

FRANCE

Mme Juliette FAIVRE, Chef de bureau, Ministère de l'environnement, Tour Séquoia, 92055, La Defense

Tel: +33140819170

E-mail: juliette.faivre@developpement-durable.gouv.fr

[Apologised for absence / Excusée]

Mme Marie-Christine SOULIE, Inspectrice générale de l'administration du développement durable, Conseil général de l'environnement et du développement durable, Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, Tour Séquoia, 92055 Paris, La Défense Cedex

Tel: +33140816820

E-mail: marie-christine.soulie@developpement-durable.gouv.fr

M. Julien TRANSY, Chargé de mission, Bureau des paysages et de la publicité, Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, 1, place Carpeaux, 92055 La Défense

Tel: +33140813392

E-mail: julien.transy@developpement-durable.gouv.fr

GEORGIA / GEORGIE

Mrs Marina TUMANISHVILI, Architect/City-Planner, Chief Specialist of the UNESCO and International Relations Unit, National Agency for Cultural Heritage Preservation of Georgia, 5 Tabukashvili str., 0105 Tbilisi

Tel: +995577171052 / +995322180681

E-mail: m_tumanishvili@yahoo.com

Mrs Irine LOMASHVILI, Chief Specialist of the Biodiversity and Forestry Policy Department, Ministry of the Environment and Natural Resources Protection, 6 Gulua Street 0114, Tbilisi

Tel: +995322727231

E-mail: irinaloma@yahoo.com

[Apologised for absence / Excusée]

GREECE / GRECE

Mr Stelios PERRAKIS, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Representation of the Hellenic Republic to the Council of Europe, 21 Place Broglie, Strasbourg, 67000

Tel: +33388328818

E-mail: greekdelegce@orange.fr; grdel.ce@mfa.gr; grdel.ce@gmail.com

Mrs Eleni CHRYSSOFAKI, Permanent Representation of the Hellenic Republic to the Council of Europe, 21 Place Broglie, Strasbourg, 67000

Tel: +33388328818

E-mail: greekdelegce@orange.fr; grdel.ce@mfa.gr; grdel.ce@gmail.com

HUNGARY/HONGRIE

Mrs Krisztina KINCSES, National Representative of the European Landscape Convention, Ministry of Agriculture, Kossuth Lajos tér 11, 1055 Budapest

Tel: +3617952433

E-mail: krisztina.kincses@fm.gov.hu

IRELAND / IRLANDE

Mr William CUMMING, Senior Architectural Advisor, Department of Arts, Heritage Regional, Rural and Gaeltacht Affairs, Custom House, DO1 W6XO, Dublin 1

Tel: +35318882117

E-mail: willie.cumming@ahg.gov.ie

ITALY / ITALIE

Mrs Maria Maddalena ALESSANDRO, Ministero dei Beni e delle Attività Culturali e del Turismo, Direzione Generale Archeologia Belle Arti e Paesaggio, Servizio V - Tutela del Paesaggio, Via di San Michele n.22 00153 Roma

Tel. +396 67234452

E-mail: mariamaddalena.alessandro@beniculturali.it

[Apologised for absence / Excusée]

Mr Giovanni MANIERI ELIA, Ministero dei Beni e delle Attività Culturali e del Turismo, Direzione Generale Archeologia Belle Arti e Paesaggio, Servizio V - Tutela del Paesaggio, Via di San Michele n.22, 00153 Roma

Tel. +39667234590

E-mail: giovanni.manierielia@beniculturali.it

Mrs Marina GENTILI, Ministero dei Beni e delle Attività Culturali e del Turismo, Direzione Generale Archeologia Belle Arti e Paesaggio, Servizio V - Tutela del Paesaggio, Via di San Michele n.22, 00153 Roma

Tel. +39667234590

E-mail: marina.gentili@beniculturali.it

LATVIA / LETTONIE

Mrs Dace GRANTA, Senior Expert, Ministry of Environmental Protection & Regional Development, LV 1494 Riga

Tel: +37167026553

E-mail: dace.granta@varam.gov.lv

LITHUANIA / LITUANIE

Mrs Justina ČUNDEROVA, Ministry of Environment, A. Jakšto st 4/9, LT-2600 Vilnius

Tel: +37052786569

E-mail: j.cunderova@am.lt

LUXEMBOURG / LUXEMBOURG

Mr Claude ORIGER, Nature Director, MDDI, 4 place de l'Europe, 1499 Luxembourg

Tel : +352621173337

E-mail: claud.origer@mev.etat.lu

[Apologised for absence / Excusé]

M. Claude FRANCK, Conseiller de direction 1e classe, Département de l'environnement, 4 Place de l'Europe, 1499 Luxembourg

Tel: +35224786814

E-mail: claud.franck@mev.etat.lu

[Apologised for absence / Excusé]

MONTENEGRO

Mrs Sanja LJESKOVIC MITROVIC, Vice-Chair of the Council of Europe Conference on the European Landscape Convention, Deputy Minister, Ministry of Sustainable Development and Tourism, IV Proleterske 19, 81000 PODGORICA

Tel: +38220446207

E-mail: sanja.ljeskovic@mrt.gov.me

NETHERLANDS / PAYS BAS

Mr Henk BAAS, Head of Landscape Department, Ministry of Education, Culture and Science,
Cultural Heritage Agency, Smallepad 5, 3811 MG, Postbus 1600, 3800 BP, Amersfoort
Tel: +310334217670 E-mail: h.baas@cultureelerfgoed.nl

NORWAY / NORVEGE

Mrs Liv Kirstine MORTENSEN, Senior Advisor, Chair of the Council of Europe Conference on the
European Landscape Convention, Department of Planning, Norwegian Ministry of Local Government
and Modernisation, 0032 Oslo
Tel: +4791178654 E-mail: lkm@kmd.dep.no

Mr Øystein STØRKERSEN, Principal Adviser, Norwegian Environment Agency, P.O. Box 5672
Sluppen, NO-7485 Trondheim, Norway.
Tel: +4773580500 E-mail: oystein.storkersen@miljodir.no

POLAND / POLOGNE

Mrs Malgorzata OPECHOWSKA, Senior Specialist, General Directorate for Environmental
Protection, Wawelska 52/54, 00-922 Warsaw
Tel: +48223692138 E-mail: malgorzata.opechowska@gdos.gov.pl

PORTUGAL / PORTUGAL

Mrs Marta MAGALHÃES, Senior Official, Directorate-General for Territory (DGT), Artilharia Um,
107 1099-052 Lisboa
Tel: +351213819600 ext.472 E-mail: mmagalhaes@dgterritorio.pt

REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Mrs Olga CEBAN, Senior Adviser, Natural Resources and Biodiversity Directorate, Ministry of
Environment, 9 Constantin Tanase, MD-2005 Chisinau
Tel: +37322204528 E-mail: ceban.olga@mediu.gov.md

ROMANIA / ROUMANIE**SAN MARINO / SAINT-MARIN****SERBIA / SERBIE**

Mrs Biljana FILIPOVIC, Head of Unit for International Co-operation and Projects, Ministry of
Agriculture and Environmental Protection, Omladinskih Brigada 1 SIV 3, 11070 Belgrade
Tel: +381112691673 E-mail: biljana.filipovic@eko.minpolj.gov.rs

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUIE

Mrs Jana ONDREJMIŠKOVÁ, State Advisor, Ministry of Transport and Construction of Slovak
Republic, Department of Spatial Planning, Námetie slobody 6, 81005 Bratislava
Tel: +421259494560 E-mail: jana.ondrejiskova@mindop.sk

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Mrs Jelena HLADNIK, Secretary, Ministry of the Environment and Spatial Planning, Dunajska 48,
1000 Ljubljana
Tel: +38614787481 E-mail: jelena.hladnik@gov.si

SPAIN / ESPAGNE

Mrs Pilar BARRACA DE RAMOS, Counsellor, DG Fine Arts and Cultural Heritage, Plaza del Rey nº
1, 28023, Madrid
Tel: +34917017438 E-mail: pilar.barraca@mecd.es

Mrs Carmen CARO, Cultural Heritage National Plans Co-ordinator, Instituto de Patrimonio Cultural de España, Calle Pintor El Greco, 4 28040, Madrid
Tel: +34915504430 E-mail: carmen.caro@mecd.es

SWEDEN / SUÈDE

Mrs Anita BERGENSTRÄHLE-LIND, Head of International Policy and Co-operation, Office of the Director General, Swedish National Heritage Board, Stockholm
Tel: +4651918424 / Mob. +46708838029 E-mail: anita.bergenstrahle-lind@raa.se

Mr Leif GREN, Senior Advisor, Swedish National Heritage Board, Storgatan 41, 11218 Stockholm
Tel: +46708843626 E-mail: leif.gren@raa.se

Mr Anders HEDLUND, Senior Advisor, Swedish National Board of Heritage, Storgatan 41, 114 84 Stockholm
Tel: +46851918589 E-mail: anders.hedlund@raa.se

SWITZERLAND / SUISSE

M. Matthias STREMLow, Chef de section, Office fédéral de l'environnement, BAFU-AÖL 3003, Berne
Tel: +41584648401 E-mail: matthias.stremLOW@bafu.admin.ch

M. Gilles RUDAZ, Collaborateur scientifique, Office fédéral de l'environnement OFEV, BAFU-AÖL, 3003, Berne
Tel: +41584629385 E-mail: gilles.rudaz@bafu.admin.ch

“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” / “L’EX-RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACÉDOINE”

Mrs Sandra ANDOVSKA, Advisor for Sustainable Development, Cabinet of the Deputy Prime Minister for Economic Affairs, Government of Republic of Macedonia, Build Ilinden nr.2, 1000, Skopje
Tel: +38970304765 E-mail: sandra.andovska@gs.gov.mk

TURKEY / TURQUIE

Mrs Sevgi ANDİÇ, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of the Republic of Turkey to the Council of Europe, 23, boulevard de l'Orangerie, F-67000 Strasbourg
Tel.: 03 88 36 50 94 – Fax: 03 88 24 03 73 E-mail: turkdel@fr.oleane.com

UKRAINE / UKRAINE

Mrs Olena LEGKA, Chief Specialist, Ministry of Ecology and Natural Resources, Mytropolyta Vasylya, Lypkivskogo 35, 03035 Kyiv
Tel: +380442063148 E-mail: olegka@menr.gov.ua

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Vincent HOLYOAK, Head of National Rural & Environmental Advice, Historic England, 1 Waterhouse Square, 138-142 Holborn, EC1N 2ST, London
Tel: +442079733724 E-mail: vince.holyoak@historicengland.org.uk

II - SIGNATORY STATES ETATS SIGNATAIRES

ICELAND / ISLANDE

Mrs Guðríður ÞORVARÐARDOTTIR, Head of Division, Ministry for the Environment and Natural Resources, Office Skuggasund 1, 150 Reykjavík, Iceland, Sími 545-8600
Tel: +3545458600 E-mail: gudridur.thorvardardottir@uar.is

MALTA / MALTE

III – OBSERVERS OBSERVATEURS

MEMBER STATES ETATS MEMBRES

ALBANIA / ALBANIE

Mrs Arta DOLLANI, Director, Ministry of Culture, Institute of Cultural Monuments, R.“Aleksander Mojsiu” 76, ish Kinostudio, Tirane-Shqiperi, 1000, Tirana
Tel: +355692069232 E-mail: artadollani@yahoo.com
[Apologised for absence / Excusée]

AUSTRIA / AUTRICHE

ESTONIA / ESTONIE

Mrs Piret PALM, Senior Officer, Ministry of the Environment, Narva street 7a, 15172 Tallinn
Tel: +3726260730 E-mail: piret.palm@envir.ee

Mrs Urve SINIJÄRV, Senior Officer, Ministry of Environment, Narva mnt 7a, 15172 Tallinn
Tel: +3725046747 E-mail: urve.sinijarv@envir.ee

GERMANY / ALLEMAGNE

Mrs Andrea Magdalena LANG, Expert, The Hessen State Ministry for Higher Education, Research and the Arts, Rheinstr. 23-25, 65185 Wiesbaden
Tel: +49611323284 E-mail: AndreaMagdalena.Lang@HMWK.Hessen.de

LIECHTENSTEIN

MONACO

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Mr Alexander TARASOV, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of the Russian Federation to the Council of Europe, 75 allée de la Robertsau, 67000 Strasbourg
Tel.: +33388242015 E-mail: russia.coe@orange.fr

OBSERVER STATES ETATS OBSERVATEURS

BELARUS / BÉLARUS

Mr Andrei KUZMICH, Deputy Head of Biological and Landscape Diversity Department, Ministry of Natural Resources and Environmental Protection Republic of Belarus, Kalektarnaja str., 10, 220048 Minsk
Tel: +375172005334 E-mail: a.kuzmich.belarus@gmail.com

HOLY SEE / SAINT-SIEGE

M. Jean-Pierre RIBAUT, Représentant du Saint-Siège, 27 rue Rabié, 33250 Pauillac, France
 Tel: +33556531364 E-mail: jeanpierreribau@wanadoo.fr

INTERNATIONAL ORGANISATIONS ORGANISATIONS INTERNATIONALES

INTERNATIONAL CENTRE FOR THE STUDY OF THE PRESERVATION AND RESTORATION OF CULTURAL PROPERTY / CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDES POUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES BIENS CULTURELS (ICCROM)

Mr Stefano DE CARO, Director-General, ICCROM, Via di San Michele 13, 00153 Rome, Italy
 Tel: +3958553340 E-mail: sdc@iccrom.org
[Apologised for absence / Excusé]

INTERNATIONAL NON GOVERNMENTAL ORGANISATIONS ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES

ATELIER INTERNATIONAL POUR LE PAYSAGE

Mrs Cristiane STORELLI-METZELTIN, Co-ordinatrice, Atelier international pour le paysage, via
 C.Ghiringhelli 5, 6500 Bellinzona, Switzerland
 Tel: +41794440591 E-mail: cristorelli@hotmail.com

CIVILSCAPE

Mr Dirk GOTZMANN, Director, CIVILSCAPE, Adenauerallee 68, 53113 Bonn, Germany
 Tel: +49 228 29971101 E-mail: dirk.gotzmann@civilscape.eu

Mr Gerhard ERMISCHER, Vice-President, CIVILSCAPE, Landingstr. 14, 63739, Aschaffenburg,
 Germany
 Tel: +491716537205 E-mail: gerhard.ermischer@civilscape.eu

INTERNATIONAL ASSOCIATION RURALITY-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT / ASSOCIATION INTERNATIONALE RURALITE-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT (RED)

M. Patrice COLLIGNON, Directeur, Ruralité-Environnement-Développement (RED), Rue des Potiers
 304, 6717 Attart, Belgium
 Tel: +3263230490 E-mail: patrice.collignon@ruraleurope.org

EUROPARC FEDERATION / FEDERATION EUROPARC

Mr Olaf HOLM, Council Member, EUROPARC Federation, Maison du Parc naturel régional de la
 Montagne de Reims, chemin de Nanteuil, 51480, Pourcy
 Tel: +33664932124 E-mail: o.holm@parc-montagnedereims.fr

EUROPEAN COUNCIL OF LANDSCAPE ARCHITECTURE SCHOOLS / CONSEIL EUROPÉEN DES ÉCOLES D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE (ECLAS)

Mrs Sophia MEERES, Director taught Masters programmes, Landscape Architecture, School of
 Architecture, Planning & Environmental Policy, University College Dublin, 4 Dublin
 Tel: +33613427321 E-mail: sophia.meeres@ucd.ie
[Apologised for absence / Excusée]

EUROPEAN COUNCIL OF TOWN PLANNERS (ECTP) / CONSEIL EUROPEEN DES URBANISTES (CEU)

Mr Luc-Emile BOUCHE-FLORIN, Representative of the European Council of Spatial Planners (ECTP) on the Committee of Senior Officials of the CEMAT, 9 rue de Limoges, F - 78000 VERSAILLES

Tel: +33139023530, +33611749620

E-mail: boucheflorin@urban-concept.eu

EUROPEAN COUNCIL FOR THE VILLAGE AND SMALL TOWN / CONSEIL EUROPEEN POUR LE VILLAGE ET LA PETITE VILLE (ECOVAST)

Mr Arthur SPIEGLER, Vice President International, Chairman of Landscape, ECOVAST Austria & International, Pötzleinsdorfer Strasse 34, 1180 Vienna, Austria

Tel: +4314797835

E-mail: a.spiegler@reflex.at

[Apologised for absence / Excusé]

Mrs Brigitte K. MACARIA, ECOVAST Austria, Secretary General, Sobieskigasse 9/14, 1090 Vienna, Austria

Tel: +4313173726 / Mob: +436601424005

E-mail: b.macaria@a1.net

[Apologised for absence / Excusée]

EUROPAE ARCHAEOLOGIAE CONSILIUM / CONSEIL ARCHEOLOGIQUE EUROPEEN (EAC)

Mr Adrian OLIVIER, Professor, Europae Archaeologiae Consilium, 10 Blake House, Hercules Road, London, SE1 7DX, United Kingdom

Tel: +447881913644

E-mail: adrian.olivier@btinternet.com

INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR LANDSCAPE ECOLOGY / ASSOCIATION INTERNATIONALE D'ÉCOLOGIE DU PAYSAGE (IALE)

Mrs Christine FÜRST, Full Professor, Martin Luther University Halle-Wittenberg, Institute for Geosciences and Geography, Von Seckendorff-Platz 4, 06120 Halle, Saale

Tel: +493455526017

E-mail: christine.fuerst@geo.uni-halle.de

INTERNATIONAL FEDERATION OF LANDSCAPE ARCHITECTURE / FEDERATION INTERNATIONALE POUR L'ARCHITECTURE DU PAYSAGE (IFLA)

Mrs Ana LUENGO, Past President, IFLA EUROPE, Avenue Louise, 149/24, 1050 Brussels, Belgium

Tel: +34630293058

E-mail: ana@citerea.es

INTERNATIONAL TERRACED LANDSCAPES ALLIANCE / LE RÉSEAU DES PAYSAGES EN TERRASSES (ITLA)

Mr Michael DOWER, Ambassador to European Institutions, International Terraced Landscapes Alliance, 6 Newtown, DT8 3EW, Beaminster, Dorset, United Kingdom

Tel: +441308863515

E-mail: mdower6@btinternet.com

Mrs Sabine Christiane GENNAI SCHOTT, Member of International Terraced Landscapes Alliance (ITLA), Via Volturmo 8, 56126 Pisa

Tel: +393382920928

E-mail: sabine.gennaischott4@live.com

Mrs Donatella MURTAS, Italian co-ordinator and international Board member, International Terraced Landscape Alliance, Via Cristoforo Colombo 27, Torino, Italy

Tel: +393336479052

E-mail: itla.italy2016@gmail.com; coordinamento@paesaggiterrazzati.it

**INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE / UNION
INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (IUCN)**

Mr Nikolay SOBOLEV, Senior researcher, Membre de la Commission globale pour les aires protégées, Union internationale pour la conservation de la nature, Institute of Geography, Russian Academy of Sciences, National IUCN Committee, Staromonetny pereulok 29, 119017 Moscow
Tel: +79106168369 E-mail: sobolev_nikolas@mail.ru; Rustam.sagitov@iucn.org
[Apologised for absence / Excusé]

LANDSCAPE RESEARCH GROUP / GROUPE DE RECHERCHE SUR LE PAYSAGE (LRG)

Mrs Laurence LE DU-BLAYO, Representative of the Landscape Research Group (LRG), la Marotais, 22100 Léhon, France
Tel: +33666657213 E-mail: laurence.ledu@univ-rennes2.fr

UNISCAPE

Mr Bas PEDROLI, Director UNISCAPE, Associate Professor, Land Use Planning Group, Wageningen University & Research, P.O. Box 47, NL-6700 AA Wageningen
Tel / mob: +31 317 485 E-mail: bas.pedroli@wur.nl

**EXPERTS OF THE COUNCIL OF EUROPE
EXPERTS DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Mr Régis AMBROISE, Engineer and agronomist, Honorary responsible for relations between agriculture, landscape and sustainable development in the Ministries of Equipment, Environment and Agriculture, 38 Cours Léopold, 54000 Nancy
Tel.: +33640373350 E-mail: regisambroise@gmail.com

Mr Gian Paolo BARDAZZA, Secretary General, Osservatorio Paesaggio Monferrato Casalese, Via alla Torre 27, 15020, Cerrina Monferrato
Tel: +39335237919 E-mail: gpbardazza@alice.it

Mr Enrico BUERGI, President of the Council of Europe Conference on the European Landscape Convention 2001-2008 and President of the Jury of the European Landscape Convention 2009 and 2011, Via ai Ronchi 15, CH - 6654 Cavigliano, Switzerland
Tel.: +41787920412 E-mail: enrico.buergi@gmx.ch

Mr Valerio Antonio DI BATTISTA, Architect, Professor of Architecture Technology, Deputy Dean of the Faculty of Architecture and Society of the Milan Polytechnic, Via Crema 15, 20135 Milano, Italy
E-mail: dibattista_valerio@libero.it

M. Yves LUGINBÜHL, Directeur de recherche émérite du Centre national de recherche scientifique, France, 2, rue Valette, F - 75005 PARIS
Tel: + 33680439242 E-mail: yves.luginbuhl@univ-paris1.fr

Mrs Rusudan MIRZIKASHVILI, Project Officer, Council of Europe, 34 Chavchavadze Ave, 0179, Tbilisi, Georgia
E-mail: rusudan.mirzikashvili@coe.int

M. Michel PRIEUR, Professeur Émérite à l'Université de Limoges, Directeur scientifique du CRIDEAU, Doyen Honoraire de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Limoges, Faculté de Droit et de Sciences Economiques de Limoges, 32, rue Turgot, F-87000 LIMOGES
Tel: +33555349724 E-mail: michel.prieur@unilim.fr

Mrs Elena SADOVNIKOVA, International Expert, Zorge, 123308 Moscow
Tel: +79636054446 E-mail: e.sadovnikova@list.ru

COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE

COMMITTEE OF MINISTERS / COMITE DES MINISTRES

Mme Theodora CONSTANTINIDOU, Ambassador, Permanent Representation of the Republic of Cyprus to the Council of Europe, 20 avenue de la Paix, 67000 Strasbourg
Tel: +33388249870 E-mail: strasbourg@mfa.gov.cy

Mrs Margarita PETROVITS, Cultural Advisor, Permanent Representation of the Republic of Cyprus to the Council of Europe, 20 avenue de la Paix, 67000 Strasbourg
Tel: +33388249870 E-mail: strasbourg@mfa.gov.cy

STEERING COMMITTEE FOR CULTURE, HERITAGE AND LANDSCAPE / COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

Mr Kimmo AULAKE, Chair of the Steering Committee for Culture, Heritage and Landscape (CDCPP) of the Council of Europe, Ministerial Advisor, Ministry of Education and Culture, P.O. Box 29 - FI-00023 Government, Finland
Tel: +358295330067 E-mail: kimmo.aulake@minedu.fi

STANDING COMMITTEE OF THE BERN CONVENTION ON THE CONSERVATION OF EUROPEAN WILDLIFE AND NATURAL HABITATS / COMITE PERMANENT DE LA CONVENTION DE BERNE RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Mr Øystein STØRKERSEN, Principal Adviser, Norwegian Environment Agency, P.O. Box 5672 Sluppen, NO-7485 Trondheim, Norway.
Tel: +4773580500 E-mail: oystein.storkersen@miljodir.no

Mrs Iva OBREtenova, Secretary of the Bern Convention, Democratic Governance Directorate, Directorate General for Democracy, Council of Europe, Avenue de l'Europe F-67075 Strasbourg Cedex, France
Tel: +33 (0)3 90 2158 81 Email: iva.obretenova@coe.int

CONFERENCE OF INGOs OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFERENCE DES ONGs DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mme Anne-Marie CHAVANON, Président, Commission Démocratie, cohésion sociale, enjeux mondiaux, 21 boulevard de Grenelle, 75005 Paris
Tel: +33660768614 E-mail: amchavanon@democracy-coe.org

IV. GENERAL SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'EUROPE

Private Office / Cabinet

Mrs Gabriella BATTAINI-DRAGONI, Deputy Secretary General of the Council of Europe / Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX
Tel: +33388412172 E-mail: gabriella.battaini-dragoni@coe.int

Mr Markus ADELSBACH, Adviser, Private Office of the Secretary General and the Deputy Secretary General, Council of Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX
Tel: +33388412172 E-mail: markus.adelsbach@coe.int

Secretariat of the Committee of Ministers / Secrétariat du Comité des Ministres

Mme Francine ARNOLD-PAULI, Secrétariat du Comité des Ministres, Conseil de l'Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX

Tel: +33388413279

E-mail: francine.arnold-pauli@coe.int

[Apologised for absence / Excusée]

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Mrs Aiste RAMANAUSKAITE, Secretary of the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development, Secrétaire de la Commission, Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Tel: +33388412518

E-mail: aiste.ramanauskaite@coe.int

[Apologised for absence / Excusée]

Secretariat of the Congress of Local and Regional Authorities of the Council of Europe / Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Apologised for absence / Excusé

DGII - Democracy / DG II – Démocratie

Mrs Snezana SAMARDZIC-MARKOVIC, Director General, Conseil de l'Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX

Tel.+33 (0) 3 88 41 21 72

E-mail: snezana.markovic@coe.int

Apologised for absence / Excusé

Directorate of Democratic Governance / Direction de la Gouvernance Démocratique

Mrs Claudia LUCIANI, Director, F-67075 STRASBOURG-CEDEX

Tel: +33 (0) 3 88 41 22 52

E-mail: claudia.luciani@coe.int

Mr Eladio FERNANDEZ-GALIANO, Head of Department, Culture, Nature and Heritage, Directorate General of Democracy, Council of Europe, 67075 STRASBOURG CEDEX

Tel: +33388412259

E-mail: eladio.fernandez-galiano@coe.int

Mrs Maguelonne DEJEANT-PONS, Executive Secretary of the European Landscape Convention, Head of the Landscape Division and European Heritage Days, Council of Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX

Tel: +33388412398

E-mail: maguelonne.dejeant-pons@coe.int

Mrs Susan MOLLER, Management Assistant, European Landscape Convention, Council of Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX

Tel: +33390214116

E-mail: susan.moller@coe.int

Mrs Gillian FRENCH, Management Assistant, European Heritage Days, Council of Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX

Tel: +33388413170

E-mail: gillian.french@coe.int

Ms Veronika STRILETS, Trainee, Secretariat of the European Landscape Convention, Council of Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX

Tel: +3338846516

E-mail: veronika.strilets@coe.int

INTERPRETERS

INTERPRETES

Mrs Corinne McGEORGE

E-mail: mcgeorgecorinne@orange.fr

Mrs Clarissa WORDSDALE

E-mail: clarissaworsdale@hotmail.com

Mrs Sylvie BOUX

E-mail: sylvie.boux@wanadoo.fr

Mr Jean-Jacques PEDUSSAUD

E-mail: jean-jacques.pedussaud@coe.int

ANNEXE 3

DISCOURS DE LA CONFERENCE

Ouverture

- 3.1. *Mme Liv Kirstine MORTENSEN, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage*

Allocutions d'ouverture

- 3.2. *Mme Gabriella BATTAINI-DRAGONI, Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe*
- 3.3. *Mme Theodora CONSTANTINIDOU, Ambassadeur, Présidente des Délégués des Ministres, Représentante permanente de Chypre auprès du Conseil de l'Europe*
- 3.4. *Mme Sílvia CALVÓ, Ministre de l'environnement, de l'agriculture et du développement durable de l'Andorre*
- 3.5. *M. Kimmo AULAKE, Président du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe*
- 3.6. *M. Øystein STØRKERSEN, Président du Comité permanent de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe*
- 3.7. *Mme Anne-Marie CHAVANON, Présidente de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe*

Exposition

- 3.8. *Mme Claudia LUCIANI, Directrice de la gouvernance démocratique du Conseil de l'Europe*
- 3.9. *Mme Theodora CONSTANTINIDOU, Ambassadeur, Présidente des Délégués des Ministres, Représentante permanente de Chypre auprès du Conseil de l'Europe*

Allocutions de clôture

- 3.10. *Mme Liv Kirstine MORTENSEN, Présidente de la Conférence de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe*
- 3.11. *M. Kimmo AULAKE, Président du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe*
- 3.12. *Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Chef de Division, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe*

3.1. Ouverture

*Mme Liv Kirstine MORTENSEN,
Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage*

Mesdames et Messieurs,
Chers collègues, chers amis,
Mesdames et Messieurs les invités,

Bienvenue à Strasbourg à la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage.

Au terme de la 8^e Conférence, en mars 2015, il avait été demandé à la présidence de préparer avec le Secrétariat une proposition de programme de travail sur la Convention européenne du paysage pour 2016-2017, conformément aux souhaits exprimés durant la conférence. Lors de sa réunion de juin 2015, le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) a approuvé la proposition de programme de travail de la conférence et convenu de créer un groupe de travail pour promouvoir les activités de mise en œuvre de la Convention. Je salue donc tout particulièrement le Président du CDCPP du Conseil de l'Europe, M. Kimmo AULAKE, qui participera à la conférence et prendra ainsi directement connaissance des résultats du programme de travail sur la Convention européenne du paysage.

Je suis très heureuse de pouvoir annoncer à cette 9^e Conférence que le groupe de travail de la Convention européenne du paysage « Paysage et démocratie » a été très utile et, je l'espère, fructueux. Conformément aux décisions adoptées à la 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, ce groupe de travail a décidé de préparer le rapport conceptuel de référence « Contribution du paysage et de la Convention européenne du paysage à la démocratie, aux droits humains et au développement durable », ainsi que deux projets de recommandation qui seront présentés plus tard dans la journée.

Je pense que ces projets de recommandation, consacrés respectivement à « la contribution de l'approche du paysage, telle que définie par la Convention européenne du paysage, à l'exercice de la démocratie et des droits de l'homme, dans une perspective de développement durable » et aux « principes pour la participation du public à la conception et la réalisation des politiques du paysage, telles que définies dans la Convention européenne du paysage », sont très importants. J'attends avec impatience nos discussions et réflexions sur ces sujets, qui se fonderont sur l'excellent rapport conceptuel rédigé par les experts du Conseil de l'Europe, M. Michel Prieur et M. Yves Luginbühl.

Je tiens aussi à remercier chaleureusement la Direction de la gouvernance démocratique au sein du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe pour son soutien. La Direction et notre Comité directeur CDCPP ont accepté, ces deux dernières années, d'allouer les ressources nécessaires au travail sur la Convention européenne du paysage. J'adresse également mes remerciements chaleureux à tous les Etats parties qui ont accueilli nos ateliers ou apporté d'autres contributions, financières ou autres. Comme l'indique l'ordre du jour et comme vous pourrez le constater durant la conférence, cela nous a permis de maintenir un niveau d'activité élevé et de nombreux sujets très importants figurent au programme de cette 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage. J'aimerais également remercier les membres du groupe de travail et les experts hautement qualifiés qui ont eux aussi contribué à la qualité des différents rapports qui seront examinés par les Parties.

Je conclurai en remerciant chaleureusement la présidence chypriote du Comité des Ministres de nous avoir donné cette occasion et de soutenir le travail réalisé pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage. Je veux remercier sincèrement la Direction de la gouvernance démocratique d'avoir organisé cette conférence ici à Strasbourg, et plus particulièrement la Secrétaire générale

adjointe du Conseil de l'Europe, M^{me} Gabriella Battaini-Dragoni, M. Eladio Fernandez-Galiano, Chef du Service de la culture, de la nature et du patrimoine et la Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage, M^{me} Maguelonne Déjeant-Pons, tous leurs collègues et assistants, ainsi que tous nos éminents invités qui prononceront les allocutions d'ouverture à suivre. Enfin, je souhaite à tous les participants des échanges enrichissants et des résultats positifs.

Je vous remercie de votre attention.

*

Allocutions d'ouverture

3.2. Allocution d'ouverture

Mme Gabriella BATTAINI-DRAGONI, Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe

Madame Liv Kirstine Mortensen, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage,

Madame Theodora Constantinidou, Ambassadeur, Présidente des Délégués des Ministres, Représentante permanente de Chypre auprès du Conseil de l'Europe,

Madame Sílvia Calvó, Ministre de l'environnement, de l'agriculture et du développement durable de l'Andorre,

Monsieur Kimmo Aulake, Président du Comité directeur de la culture, du patrimoine culturel et du paysage (CDCPP),

Monsieur Øystein Størkersen, Président du Comité permanent de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe,

Madame Anne-Marie Chavanon, Présidente de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe,

Mesdames et Messieurs les représentants gouvernementaux et représentants d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales,

C'est un grand plaisir pour moi de vous souhaiter la bienvenue au Palais de l'Europe. Je vous remercie chaleureusement de votre participation à la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage.

Cette Conférence nous permettra de progresser dans la mise en œuvre de cette Convention, tant niveau national que dans la coopération internationale. Les résultats de ces deux jours de travail seront portés à l'attention du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) qui en fera rapport au Comité des Ministres.

La Convention européenne du paysage est un traité international précieux, pour trois raisons :

- Elle apporte une contribution majeure à la mise en œuvre des objectifs du Conseil de l'Europe, car elle inscrit la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie dans ses priorités.

- Elle met les Etats parties face à leur responsabilité de gérer au mieux leurs biens et leurs ressources, en appréhendant le devenir de l'être humain et des sociétés en relation avec leur espace de vie.
- Les travaux menés sous la Convention représentent un apport important aux débats mondiaux concernant les Objectifs de développement durable énoncés par les Nations Unies sur des thèmes qui touchent notre vie au quotidien : bonne santé et bien-être, qualité de l'éducation, eau propre, croissance économique, consommation responsable et production, action sur le climat, pour n'en citer que quelques-uns.

Je me réjouis du fait que, depuis son adoption par le Comité des Ministres en 2000, 38 de nos Etats membres aient à ce jour ratifié la Convention et que deux l'aient signée. J'appelle ici les Etats qui ne sont pas encore Parties contractantes, à faire leur possible pour rejoindre le cercle des Etats qui se sont engagés en faveur de la mise en œuvre de cette importante Convention.

Permettez-moi, aux débuts de vos travaux, de partager avec vous quelques réflexions sur les liens de la Convention avec les textes et objectifs fondamentaux du Conseil de l'Europe.

En premier lieu, la Convention fait progresser la coopération internationale et encourage en particulier la coopération transfrontalière. Le paysage est souvent au cœur de diverses formes de coopération entre autorités publiques. Il devient ainsi :

- facteur de réconciliation,
- lieu de paix, et
- espace de dialogue et de vivre ensemble.

Trois exemples :

- les expériences pertinentes présentées à l'occasion de la Réunion du Conseil de l'Europe intitulée « *Paysage et coopération transfrontalière, le paysage ne connaît pas de frontière* », organisée en coopération avec le Ministère de l'environnement, de l'agriculture et du développement durable de l'Andorre;
- les approches régionales pour des paysages durables et une croissance économique verte du Caucase – concernant l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie qui seront présentés à l'occasion de cette Conférence;
- la remise du Prix du paysage du Conseil de l'Europe en juin dernier à dix villages hongrois et slovènes, ainsi qu'aux associations « de la Route du rideau de fer » et « sur la méthodologie des voies vertes » pour la coopération réalisée en faveur du paysage, de part et d'autre de la frontière.

Deuxièmement, la Convention est très attentive à la dimension démocratique de la gestion du paysage. Le paysage est un élément essentiel pour le bien-être individuel et social qui implique des droits et des responsabilités pour chacun.

En même temps, la Convention exige – de la part de tous les décideurs qui influencent la qualité des paysages – une attitude responsable et résolument tournée vers l'avenir.

Pour cela, les autorités publiques doivent tenir compte des aspirations des populations en ce qui concerne la qualité de leur cadre de vie. Les Parties à la Convention se sont engagées à mettre en place des « procédures de participation » du public, des autorités locales et régionales, ainsi que tous les acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage.

Dans ce contexte, nous avons sur notre ordre de jour de cet après-midi deux projets de recommandation :

- l’une, sur « La contribution de l’approche du paysage, telle que définie par la Convention, à l’exercice de la démocratie et des droits de l’homme, dans une perspective de développement durable »...
- ...et l’autre sur « Les principes de la participation du public à la définition et à la mise en œuvre des politiques du paysage ».

Troisièmement, la Convention invite ses Parties à reconnaître juridiquement le paysage en tant que « composante essentielle du cadre de vie des populations », « expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel », et « fondement de leur identité ».

Elle reconnaît que le paysage participe de manière importante à « l’intérêt général », sur le plan social, environnemental et culturel, et qu’il constitue une ressource favorable à l’activité économique.

Il est ainsi important de souligner qu’une bonne gestion des paysages fondée sur un aménagement du territoire approprié, une conservation de ses valeurs naturelles et culturelles, ainsi que la restauration des habitats et sites dégradés, crée des emplois – des métiers même –, qu’elle favorise l’être et le bien-être, et donne vie aux territoires.

C’est bien pour l’ensemble de ces raisons que les Parties à la Convention s’engagent à définir et à mettre en œuvre des politiques du paysage et à intégrer la dimension du paysage dans les autres politiques : aménagement du territoire, urbanisme, politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale, économique...

En portant un regard pluridimensionnel sur le paysage, la Convention s’intègre dans les objectifs du Conseil de l’Europe, non pas de manière statique, mais dynamique et prospective.

Je me réjouis des avancées majeures et concrètes accomplies ces dernières années afin d’inscrire la dimension du paysage de façon visible dans les politiques nationales.

Quelques exemples, très brièvement :

1. La 18^e Réunion du Conseil de l’Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « Les politiques nationales du paysage », organisée en octobre dernier à Erevan, a montré :
 - que des stratégies nationales et plans d’action concernant le paysage sont de plus en plus adoptés,
 - que de nouvelles législations, outils et instruments institutionnels et financiers sont mis en place, et
 - que des méthodes novatrices de collaboration (horizontales et verticales et transversales), apparaissent.
2. Un système d’information en ligne sur la mise en œuvre de la Convention est désormais opérationnel sur le site du Conseil de l’Europe. Je remercie les Parties qui l’ont déjà complété pour leur travail fourni, j’invite les autres Parties à le compléter en vue de la prochaine réunion du Comité directeur, en mai prochain.
3. J’attire votre attention sur la très belle collection des 52 sélections nationales au Prix du paysage, présentées dans le cadre de l’Alliance du Prix du paysage du Conseil de l’Europe sur le site internet du Conseil de l’Europe. Elles démontrent bien qu’il est possible de promouvoir une dimension territoriale des droits de l’homme et de la démocratie en améliorant les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations – tant dans des espaces urbains que

dans le monde rural. Une exposition consacrée à cette « Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe » vous sera présentée en fin d'après-midi au Foyer du Comité des Ministres.

4. Je me réjouis également que, par décision du Comité des Ministres du 15 juin 2016, un Protocole permettra de promouvoir la coopération européenne avec des Etats non européens souhaitant mettre en œuvre les dispositions de la Convention, et ceci à partir du 1^{er} août 2018.

Pour conclure, je souhaite plein succès à cette Conférence et vous assure de toute l'attention que le Conseil de l'Europe porte à la mise en œuvre de cette Convention emblématique.

*

3.3. Allocution d'ouverture

*Mme Theodora CONSTANTINIDOU, Ambassadeur, Présidente des Délégués des Ministres,
Représentante permanente de Chypre auprès du Conseil de l'Europe*

Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis, en qualité de représentante de la Présidence chypriote du Comité des Ministres, d'ouvrir cette 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage.

Le Comité des Ministres a adopté la Convention européenne du paysage en l'an 2000 et a, depuis cette date, adopté plusieurs recommandations et textes qui visent à promouvoir sa mise en œuvre. Il reste attentif aux développements liés à la Convention et, dans ce contexte, procède à l'attribution périodique des reconnaissances du Prix du paysage du Conseil de l'Europe.

Mon pays est, depuis son adoption, particulièrement intéressé par cette Convention novatrice du Conseil de l'Europe. Il l'a signée en 2001, ratifiée en 2006 et poursuit les efforts pour favoriser sa mise en œuvre au niveau national. Le Département de la planification de la conservation urbaine et de l'habitat du Ministère de l'intérieur mène un travail important afin d'inscrire la dimension paysagère au cœur des politiques de développement territorial.

Je suis particulièrement heureuse de voir que la Convention européenne du paysage est considérée à l'échelle internationale comme la première convention du développement durable et harmonieux des territoires. Signée et ratifiée par un grand nombre d'Etats membres du Conseil de l'Europe, elle sera, nous l'espérons, prochainement appelée à s'élargir à des Etats non européens, après l'entrée en vigueur du Protocole d'amendement de la Convention que le Comité des Ministres a adopté l'année dernière en juin.

Chères participantes, chers participants,

Nos sociétés sont confrontées à des difficultés environnementales, sociales et économiques inédites, qui résultent notamment des changements climatiques, des pressions démographiques, de l'expansion des grands centres urbains et de l'exode rural. Nous devons agir pour apporter des réponses appropriées afin de promouvoir la qualité de notre cadre de vie. Il en va de la préservation de la santé des populations, des écosystèmes et des espèces ; il en va aussi de la prospérité et de l'attractivité des territoires, du maintien de savoir-faire et de métiers, de la création d'emplois, et de la durabilité de la diversité des formes et arts de vivre. Il en va enfin de la gestion adéquate des ressources du territoire, de la préservation du patrimoine naturel et culturel, et de la valorisation de l'espace comme lieu de détente, de rencontre et de sociabilité.

Une action efficace pour la pleine mise en application de la Convention du paysage au niveau national implique une coopération entre les différents niveaux de gouvernance (nationaux, régionaux et locaux), ainsi qu'une coopération intersectorielle et interministérielle. Ce processus requiert des procédures de participation du public à la conception et la réalisation des politiques du paysage.

Au niveau international, le paysage fait l'objet de nombreux projets de coopération tels que l'Initiative Medscapes, consacrée à l'évaluation des caractéristiques du paysage comme outil pour la conservation des valeurs naturelles de la Méditerranée orientale, à laquelle Chypre a participé. Située depuis l'Antiquité au carrefour d'importants courants commerciaux et ayant assimilé au fil des siècles diverses cultures, Chypre est en effet richement dotée de ressources naturelles et culturelles. Elle attache une grande importance à ce que son paysage méditerranéen d'exception soit préservé et valorisé pour le bien des générations présentes et futures.

Je terminerai mon intervention en souhaitant que vos travaux conduisent à des résultats concrets. Le Comité des Ministres examinera avec attention les documents résultant de cette Conférence, qui lui seront présentés par la voie du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP).

Je vous remercie de votre attention.

*

3.4. Allocution d'ouverture

*Mme Sílvia CALVÓ, Ministre de l'environnement, de l'agriculture et
du développement durable de l'Andorre*

Merci Madame la Présidente,

Madame la Secrétaire Générale Adjointe, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

En ma qualité de Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable de l'Andorre, je suis particulièrement heureuse d'ouvrir cette 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, et je salue chaleureusement tous les participants.

En 2012, l'Andorre a ratifié la Convention européenne du paysage et, nous avons pu bénéficier des acquis et des expériences des pays qui nous ont précédé grâce aux nombreux rapports d'activités et aux ateliers pour l'application de la Convention auxquels nous avons eu accès et dont je veux souligner la qualité et l'utilité.

Cette année 2017 nous fêterons donc le 5^e anniversaire de notre ratification de la Convention, mais en fait l'Andorre travaille depuis très longtemps sur les thématiques paysagères. Ceci nous a permis, dès 2012, d'approuver notre Stratégie Nationale du Paysage 2012-2020, dont nous entamons actuellement la deuxième période 2016-2020. Réalisée autour d'un processus de participation citoyenne et avec les représentants des différents secteurs économiques et acteurs sociaux, la Stratégie Nationale du Paysage définit 7 objectifs de qualité du paysage pour l'Andorre et une cinquantaine d'actions pour les atteindre.

Mesdames et Messieurs,

Le paysage, tel qu'il est défini par la Convention, fait partie des préoccupations politiques de mon gouvernement. Nos citoyens ont aussi de plus en plus conscience de la valeur des paysages qui les entourent, aussi bien ceux du quotidien que ceux plus exceptionnels. Le paysage n'est plus considéré comme une conséquence de nos actions mais comme un élément de notre identité. Il est aussi considéré comme une valeur ajoutée indéniable, pour les 8 millions de touristes qui nous visitent tous les ans.

En Andorre, nous travaillons pour changer notre modèle énergétique en donnant une large place à l'économie et à l'efficacité énergétique mais aussi à la diversification de notre mix énergétique, en misant sur les énergies renouvelables. Ceci nous permettra de contribuer efficacement à la lutte contre le changement climatique mais cela aura aussi des conséquences sur notre territoire. En effet, la production et le transport de l'énergie ont modulé nos paysages depuis des siècles : prises et canaux d'eau, centrales, lignes et actuellement éoliennes et plaques solaires.

C'est pourquoi, nous avons voulu impliquer très en amont, l'ensemble des acteurs du secteur énergétique. Nous avons organisé en octobre dernier une journée de conférences sur le thème « Paysage et énergies renouvelables » avec des intervenants aussi bien locaux que de nos pays voisins, la France et l'Espagne afin de sensibiliser les différents acteurs publics et privés sur la prise en compte du paysage. Tous les représentants du secteur de l'énergie ont signé la charte pour la Stratégie Nationale du Paysage, un instrument qui permet d'impliquer la société civile et les entreprises au développement de cette stratégie.

Notre Plan Sectoriel d'Infrastructures Énergétiques tiendra en compte, outre la protection de la biodiversité, l'intégration du fait paysager dans sa réalisation, parce qu'en Andorre les énergies renouvelables sont considérées comme une opportunité et nous les intégrons comme telles dès la phase de planification.

Dans ce même ordre d'idées, l'ensemble des représentants des stations de ski a aussi signé la charte pour la Stratégie Nationale du Paysage. Nous développons avec eux des actions de sensibilisation des clients à travers des concours de photos, en plus des actions d'amélioration du paysage au sein des stations. Finalement, l'association des architectes a fait la même démarche de signature de la charte et nous organisons ensemble un cycle annuel de conférences sur l'architecture et le paysage.

Nous sommes très satisfaits d'avoir pu impliquer la société civile grâce à la charte qui accompagne la Stratégie Nationale du Paysage et je suis convaincue que la liste de signataires va encore s'élargir.

En ce qui concerne les actions prévues pour la deuxième période de la Stratégie Nationale du Paysage, je tiens à remarquer la rédaction de l'avant-projet de loi de conservation du milieu naturel, de la biodiversité et du paysage qui va donner un cadre juridique à notre stratégie. Par ailleurs, nous continuons à développer de nombreux projets aussi bien pour nos paysages de haute montagne que pour les paysages urbains en fond de vallée.

Par ailleurs, il est intéressant de remarquer qu'après avoir organisé la 16^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention Européenne du Paysage sur le thème « Paysage et coopération transfrontalière » en 2015, nous avons intégré les résultats présentés lors des ateliers dans un Concours d'idées pour l'amélioration paysagère du Pas de la Casa et ses alentours. Le Pas de la Casa étant, pour les personnes qui ne connaissent pas l'Andorre, notre frontière avec la France. Ceci nous donne donc un exemple de la mise en projet des résultats d'un workshop réalisé dans le cadre de la Convention.

M. Marc Rossell, directeur général de l'Environnement et du Développement Durable et Mme Anna Moles, Chef de l'Unité de la Biodiversité et du Paysage vous feront plus tard une présentation détaillée des résultats du workshop et de son application.

Je tiens à féliciter à nouveau le Conseil de l'Europe pour l'excellente qualité des travaux réalisés durant les 17 années d'existence de la Convention et pour la grande qualité et l'utilité de l'ensemble des réflexions et travaux qui sont à la disposition des pays qui souhaitent développer leur politique sur le paysage.

Merci.

*

3.5. Allocution d'ouverture

M. Kimmo AULAKE, Président du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe

*

3.6. Allocution d'ouverture

M. Øystein STØRKERSEN, Président du Comité permanent de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe

Madame la Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage,

Madame la Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe,

Mme l'Ambassadeur de Chypre auprès du Conseil de l'Europe,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir de prendre la parole devant la 9^e Conférence sur la Convention européenne du paysage, organisée sous les auspices de la Présidence chypriote du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Il y a près de 40 ans, la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe a vu le jour comme un outil novateur et flexible de promotion de la coopération et de l'harmonisation des politiques de biodiversité en Europe. Un grand chemin a été parcouru au cours des dernières décennies grâce à l'adoption de nouvelles normes européennes dans la sauvegarde de la nature, l'élaboration de Plans d'action par espèces à la fois spécifiques et ciblés, la promotion de partenariats transfrontaliers et le lancement d'initiatives internationales de coopération, y compris avec le secteur non gouvernemental.

Malheureusement, et malgré tous nos efforts, les pertes de diversité biologique restent à l'évidence un défi majeur pour notre planète et, par voie de conséquence, pour nos sociétés. Les pertes de diversité biologique compromettent tous nos efforts d'amélioration du bien-être économique, social, sanitaire et environnemental dans le monde, et en particulier en Europe. Il existe en effet une relation étroite entre

la valeur de l'environnement du point de vue de la biodiversité et les services des écosystèmes aussi nombreux qu'indispensables pour les humains.

Aujourd'hui encore, les 51 Parties à la Convention de Berne poursuivent leur collaboration et unissent leurs efforts en vue de garantir la sauvegarde de la nature et son utilisation durable sur l'ensemble du continent. Actuellement, nous travaillons tant à la réalisation des Objectifs de diversité biologique à l'horizon 2020 de l'ONU qu'à celle des récents Objectifs de développement durable au niveau régional, en Europe. La Convention de Berne contribue par conséquent à l'amélioration de la démocratie et de la qualité de la vie sur notre continent.

Permettez-moi à présent de rapidement présenter les trois principales initiatives actuelles de la Convention de Berne:

1. La première est la mise en place du Réseau Emeraude des zones d'intérêt spécial pour la conservation – un outil permettant aux Parties contractantes à la Convention de s'acquitter de leurs obligations en sauvegardant des sites spécifiques pour des espèces et des habitats d'importance européenne sur leur territoire, ce qui va au-delà des 28 Etats membres de l'UE. Ce réseau couvre aujourd'hui près de 700 000 km² (la taille de la France) et s'étend rapidement d'année en année. Etant donné le degré important de morcellement de l'habitat en Europe, la mise en place d'une approche intégrée et stratégique pour les écosystèmes et les paysages dans la protection des zones Emeraude s'avère être une des méthodes les plus pratiques et les plus efficaces de gestion durable des ressources et de restauration des habitats endommagés.
2. La deuxième est le Diplôme européen des espaces protégés. Créé il y a 52 ans comme une récompense internationale prestigieuse octroyée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, sa supervision et sa gestion sont aujourd'hui confiées à la Convention de Berne. Le Diplôme européen est octroyé à des sites d'une valeur écologique extraordinaire et bénéficiant d'une gestion exemplaire, après un examen attentif réalisé par des experts. La priorité est accordée aux sites dont la flore, la faune et les paysages sont protégés, mais permettant également aux personnes de profiter de leur environnement naturel. La contribution de ces 74 sites répartis sur 29 pays à la diversité biologique et à la conservation du paysage est à la fois exceptionnelle et très appréciée. Plusieurs de ces sites offrent des exemples fantastiques d'une gestion bien préparée et mise en œuvre pour des écosystèmes à l'échelle des paysages.
3. La troisième est l'ambitieux programme d'activités de la Convention de Berne sur le changement climatique et la biodiversité. A la Convention de Berne, il n'est pas nécessaire de nous démontrer l'importance de notre environnement dans l'adaptation au changement climatique et dans l'atténuation de ses effets : nous reconnaissons la nécessité d'intervenir pour convaincre les décideurs politiques du besoin de rechercher des solutions davantage fondées sur la nature et les écosystèmes ainsi que stratégies et politiques d'adaptation, non seulement en Europe, mais aussi dans le reste du monde.

Outre ces trois domaines d'activité, la Convention de Berne possède aussi son propre mécanisme de rapports et de suivi, mis en place par son Comité permanent il y a environ 35 ans, qui se fonde sur un système de plaintes dénonçant des violations de la Convention. Nous traitons un très grand nombre de plaintes chaque année, qui sont envoyées tant par des citoyens que par des ONG. C'est le signe d'un bon fonctionnement à la fois démocratique et transparent de la Convention, et j'ai également pu constater que ce système conserve tout son dynamisme et son importance.

Au cours des prochains jours de notre réunion je suivrai attentivement vos délibérations en vue de faire rapport sur les principales conclusions à la prochaine réunion du Comité permanent de la Convention de Berne, la 37^e, qui se tiendra à Strasbourg du 5 au 8 décembre 2017. J'espère que des leçons pourront être tirées en vue d'organiser davantage de synergies et, si possible, une coopération renforcée entre nos deux Conventions sœurs du Conseil de l'Europe, et ainsi apporter notre

contribution commune à la démocratie, aux droits de l'homme et à la qualité de vie dans notre continent.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une excellente réunion.

*

3.7. Allocution d'ouverture

Mme Anne-Marie CHAVANON, Présidente de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Madame la Secrétaire Générale,
Madame l'Ambassadeur, Présidente des Délégués des Ministres,
Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture,
et du Développement durable de l'Andorre
Excellences,
Madame et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

C'est, une fois encore, un très grand honneur pour moi de porter, devant vous, la parole de la société civile du Conseil de l'Europe

C'est la dernière fois avant la fin de mon mandat. Et je suis heureuse que cette intervention, faite au nom d'une commission qui a pour nom « Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux », ait lieu sous les auspices de la République de Chypre.

En effet, Madame l'Ambassadeur, l'Ile de Chypre est, de par sa position géographique au large de la Turquie, de la Syrie et du Liban, de par son histoire et sa culture riches et complexes, de par son assise politique et de par les défis particuliers qui sont les siens aujourd'hui... au cœur des grands enjeux posés aujourd'hui à l'Europe et à la Méditerranée.

Et je me réjouis tout particulièrement, Madame la Présidente de la Conférence, du fait que cette 9^e rencontre traite de démocratie territoriale. A fortiori, de démocratie participative. Ce thème a été le fil conducteur des deux commissions de la Conférence des OING que j'ai eu l'honneur d'animer au cours des dernières années.

Pour nous, la participation est un combat incessant, notamment celui de mes collègues présents, aujourd'hui, dans cette salle.

De quelle démocratie parlons-nous ?

Dans bien des Etats, aujourd'hui, la démocratie représentative est malmenée, paradoxalement fragilisée par des échéances électorales qui devraient logiquement la renforcer. Jour après jour, la démocratie semble perdre de son statut et de sa valeur de référence, de son pouvoir stabilisateur, de ce pouvoir « pacificateur » dont vous avez parlé, Monsieur le Président du CDCPP.

La plupart des citoyens se sentent impuissants face à des décisions publiques qui affectent leur quotidien. Alors que l'appel à la participation se fait de plus en plus direct, de plus en plus fréquent, notamment par le biais des media numériques. Les exemples qui viennent d'être donnés sont éloquentes à cet égard.

Les travaux du Conseil de l'Europe

Parallèlement à l'organisation annuelle du Forum mondial de la démocratie, destiné à promouvoir la recherche et à diffuser des pratiques exemplaires, le Conseil de l'Europe a produit plusieurs textes et conventions d'ouverture à la participation :

- un *Code sur la participation de la société civile au processus décisionnel* lancé par la Conférence des OING, en 2009, appuyé par le Comité des ministres, l'Assemblée parlementaire et le Congrès des Pouvoirs locaux du Conseil de l'Europe. Ce code était une commande du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement réuni en 2005 à Varsovie ;
- le Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale, destiné à favoriser la participation des citoyens au niveau local, porté par le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux, ouvert à la signature des Etats membres en 2009, ainsi qu'une recommandation corolaire du Congrès en 2011 ;
- la Déclaration ministérielle adoptée par la CEMAT en 2014, à Nauplie (Grèce) sur la promotion de la démocratie territoriale dans l'aménagement du territoire.
- le mandat récent donné par le Comité des ministres au Comité directeur pour la démocratie et la bonne gouvernance (CDDG) pour rédiger des Orientations sur la participation de la société civile à la décision politique.

Ce dernier travail est en cours d'élaboration et je voudrais, ainsi que je l'ai fait au sein d'un comité de rédaction paritaire formé de représentants des Gouvernements et d'ONG que j'ai eu l'honneur de co-présider, insister sur un principe et quatre recommandations qui me paraissent essentiels :

Principe et recommandations pour la démocratie

Le principe de base est, d'évidence, la complémentarité entre démocratie participative et démocratie représentative

Les recommandations intègrent :

1. l'absolue nécessité d'un cadre législatif et réglementaire qui favorise un travail commun à toutes les phases du processus, de l'élaboration à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques. Ce point est d'autant plus essentiel que l'espace public et les politiques de développement territorial touchent tous les membres de la société, ainsi que le stipule le texte de la déclaration qui vous sera soumis aujourd'hui ;
2. l'indispensable création d'une structure et d'un espace, visibles et pérennes, qui permette l'accueil du public, des autorités politiques et administratives, et de tous les autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage ;
3. la mise à disposition d'une information adéquate, opportune, complète et accessible, en ligne et hors ligne, en temps utile pour une décision réversible (Cf. Convention d'Aarhus) ;
4. une garantie de la légitimité pour chacun des participants, indépendamment de son origine sociale, professionnelle ou culturelle, afin que tous aient les mêmes droits, assortis des mêmes devoirs, tout au long de la procédure.

La recherche de la cohésion sociale

L'espace public est un outil sans équivalent. Chaque être humain est modelé, tout au long de sa vie, par son environnement physique et humain, par ce paysage considéré, ainsi que le dit le projet de déclaration, dans sa dimension matérielle et immatérielle, comme « un bien public vital », un bien commun qui permet la cohésion de personnes étrangères les unes aux autres, parfois même hostiles les unes aux autres. Madame Battaini-Dragoni a cité quelques exemples lumineux primés par les premières sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe. Je l'en remercie, ce sont pour nous, ONG, de précieuses références.

Nous savons tous, ici, que l'action menée sur le paysage – et, plus encore, à partir du paysage – est un levier sans équivalent pour mobiliser les populations et pour agir à plus grande échelle. C'est vrai pour la biodiversité, Monsieur le Président du Comité permanent de la Convention de Berne, vous l'avez dit, c'est vrai pour le climat. C'est tout aussi vrai pour la démocratie.

Conclusion

Reprenant, pour conclure, l'image de l'historien français, Fernand Braudel, selon qui « *la Méditerranée, ce sont des routes de mer et de terre liées ensemble, des villes, les modestes, les moyennes et les plus grandes, se tenant toutes par la main* », j'ajouterai à cette ronde Euro-méditerranéenne les paysages révélés par le Prix du Paysage du Conseil de l'Europe, les paysages promus par les politiques que vous portez dans chacun de vos pays.

En effet, du basalte noir des plages de Limassol, Madame l'Ambassadeur, et des neiges du Pic de la Coma Pedrosa, Madame la Ministre, jusqu'aux étendues glacées du Cap nord et de l'Arctique, Madame et Messieurs les Présidents, qu'ils soient naturels ou bâtis, qu'ils abritent un hameau ou dessinent une métropole, les paysages offrent une entrée de plain-pied dans les processus démocratiques, pour le développement durable, la solidarité, la lutte contre la pauvreté, et la paix.

Je voudrais profiter enfin de cette dernière occasion de m'adresser à vous pour vous remercier, Madame la Secrétaire Générale, de votre soutien en faveur de cette Convention qui touche l'ensemble de nos populations et de nos territoires. Et je voudrais, remercier et féliciter Maguelonne Déjeant-Pons pour le travail inlassable et décisif qui est le sien.

Je souhaite le plus grand succès à cette Conférence chargée d'examiner un projet de Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur les principes pour la participation du public à la conception et la réalisation des politiques du paysage, afin que son contenu soit un nouveau point d'ancrage de la démocratie, de la cohésion territoriale et humaine.

Je vous remercie.

*

Expositions

3.8. Exposition sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

Mme Claudia LUCIANI, Directrice de la gouvernance démocratique du Conseil de l'Europe

Mesdames et Messieurs,

La Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe représente aujourd'hui le premier traité international soucieux d'un développement durable fondé sur un équilibre harmonieux entre les besoins sociaux, les activités économiques, l'environnement et la culture. Elle a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages au niveau national, ainsi que la coopération internationale.

Le champ d'application de la Convention est vaste : elle s'applique à tout le territoire des Parties et porte sur les espaces naturels, urbains et périurbains, qu'ils soient terrestres, aquatiques ou maritimes.

Le paysage est considéré indépendamment de sa valeur exceptionnelle, dans la mesure où toutes ses formes conditionnent la qualité du cadre de vie des populations et méritent une attention.

La Convention ne concerne ainsi pas uniquement les paysages remarquables, mais aussi les paysages « ordinaires » du quotidien, et les espaces dégradés. De nombreuses zones rurales et périurbaines notamment, connaissent des transformations profondes et doivent faire l'objet d'une plus grande attention.

Afin d'accroître la sensibilisation à la valeur des paysages, la Convention prévoit l'attribution du « Prix du paysage du Conseil de l'Europe ».

Le Comité des Ministres a considéré que ce Prix « s'inscrit dans la lignée du travail accompli par le Conseil de l'Europe en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et du développement durable » et qu'il « vise à récompenser des initiatives concrètes et exemplaires pour la réalisation d'objectifs de qualité paysagère sur le territoire des Parties à la Convention ».

Nous sommes heureux de vous présenter aujourd'hui dans cette Exposition, les réalisations lauréates de sélections réalisées au niveau national au cours des quatre premières sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe.

Le Comité des Ministres a remis quatre prix à des projets réalisés en France, en Italie, en Pologne et à la frontière de la Hongrie et de la Slovaquie, ainsi que des mentions spéciales.

Je rappelle l'intitulé de ces projets lauréats, que je félicite à nouveau :

- *Parc de la Deûle* (Lille Métropole) ;
- *Carbonia : la machine paysage* (Comité joint de la commune de Carbonia, Ville de Carbonia) ;
- *Préserver la valeur écologique dans le paysage de la vallée fluviale de Szprotawa* (Association de Basse-Silésie de parcs paysagers) ; et
- *La coopération transfrontalière des collectivités locales au profit du patrimoine paysager de la « fabuleuse » Hetés* (Villages de Bödeháza, Gáborjánháza, Szijártóháza, Zalasombatfa en Hongrie, Villages de Genterovci, Kamovci, Radmožanci, Žitkovci, Mostje, Banuta en Slovaquie, Association sur la méthodologie des voies vertes et Association de la Route du rideau de fer).

Le Comité des Ministres a aussi reconnu la grande valeur des 52 sélections nationales, décidant de les faire connaître au grand public comme source d'inspiration.

Toutes font preuve d'une démarche visionnaire et reflètent une réelle volonté d'agir de manière positive. Elles permettent de prendre soin du paysage comme espace de vie et démontrent qu'il est possible de promouvoir la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie en améliorant les caractéristiques paysagères du cadre de la vie.

Elles apportent en outre une contribution utile aux débats sur la mise en œuvre des objectifs du développement durable définis par les Nations Unies pour 2030, montrant que le paysage se construit de manière démocratique par le dialogue entre les acteurs du territoire.

La 5^e Session du Prix, actuellement en cours, permettra de compléter cette collection d'expériences remarquables contribuant à la bonne gouvernance des territoires.

J'ai à présent le plaisir de céder la parole à Mme Theodora Constantinidou, Ambassadeur, Présidente des Délégués des Ministres, Représentante permanente de Chypre auprès du Conseil de l'Europe, pour la présentation d'une très belle exposition de photographies de paysages de Chypre.

Je vous remercie également de votre participation à la Conférence et à la présentation de cette Exposition et vous souhaite une très bonne soirée.

*

*3.9. Dans le cadre de la Présidence chypriote
du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe,
présentation d'une exposition de photos sur les paysages de Chypre*

*Mme Theodora CONSTANTINIDOU, Ambassadeur, Présidente des Délégués des Ministres,
Représentante permanente de Chypre auprès du Conseil de l'Europe*

*

Allocutions de clôture

3.10. Allocutions de clôture

*Mme Liv Kirstine MORTENSEN, Présidente de la Conférence de
la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe*

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues, chers amis,

Je vous remercie d'avoir participé à cette 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage. Je tiens également à remercier le Secrétariat et les experts pour leur contribution. Je pense que cette conférence nous a permis d'avancer pour continuer à faire vivre la Convention européenne du paysage et garantir sa contribution importante au bien-être personnel et social des Européens.

Je ne vais pas résumer toutes les décisions adoptées durant cette conférence. Elles figureront dans le rapport qui sera transmis à la 6^e Session du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) du 10 au 12 mai 2017.

Je pense que ce rapport montrera que la Convention représente une importante contribution à la mise en œuvre des objectifs du Conseil de l'Europe, qui sont de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme, la prééminence du droit ainsi que de rechercher des solutions communes aux principaux problèmes de société actuels de l'Europe.

Je tiens à féliciter les participants à la Conférence pour l'élection de Sanja Ljeskovic Mitrovic à la présidence et de Krisztina Kincses à la vice-présidence. Je suis convaincue que toutes deux feront un excellent travail en faveur de la Convention.

Je conclurai en vous remerciant pour l'honneur qui m'a été fait de présider la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage ces quatre dernières années. J'en ai tiré de nombreuses expériences agréables et j'ai eu le plaisir de faire votre connaissance à tous. Heureusement, je resterai la référente nationale pour la Convention et j'aurai donc le plaisir de vous revoir.

*

3.11. Allocutions de clôture

*M. Kimmo AULAKE, Président du Comité directeur de la culture,
du patrimoine et du paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe*

*

3.12. Allocutions de clôture

*Mme Maquellonne DEJEANT-PONS, Chef de Division, Secrétaire exécutive de
la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe*

Cette 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage a permis de faire un pas de plus en faveur de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

Elle a permis de réunir d'éminentes personnalités du monde du paysage, en provenance de 40 Etats européens et de onze organisations internationales non gouvernementales.

Parmi ces Etats, 38 ont à présent ratifié la Convention et deux autres l'ont signée.

L'entrée en vigueur du Protocole d'amendement destiné à ouvrir la Convention à l'adhésion d'Etats non européens, prévue en août 2018, permettra, nous l'espérons, d'élargir ce cercle.

*

Les communications présentées à l'occasion de cette Conférence (CEP-CDCPP (2017) 3Bil.F - Etats-Add. 1) ont montré que le développement des **politiques publiques en faveur de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, au niveau national, régional et local**, se poursuit favorablement. Les résultats de la 18^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « Les politiques nationales pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : défis et opportunités », récemment tenue en Arménie, à Erevan, les 5-6 Octobre 2016, sont riches en enseignements.

Conformément à la Recommandation CM/Rec(2013)4 du Comité des Ministres aux Etats membres, les Parties à la Convention sont à présent invitées à mettre à jour le Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe. L'Observatoire du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention <http://www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-observatory> permettra de progresser dans la connaissance de ces politiques publiques.

Nous nous réjouissons ainsi de la présentation prochaine d'un Projet de recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la contribution de la Convention européenne du paysage à

l'exercice des droits de l'homme et de la démocratie dans une perspective de développement durable. Celui-ci sera présenté à la prochaine réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), qui se tiendra les 10-12 mai 2017 à Strasbourg, puis au Comité des Ministres.

La Conférence a pris note avec grand intérêt de deux rapport portant sur les paysages ruraux et sur les paysages urbains, présentés à l'occasion d'un événement parallèle, intitulés : « *Dessiner les paysages agricoles pour un développement durable et harmonieux des territoires* » [CEP-CDCPP (2017) 14F rév.] et « *Vers une grammaire du paysage européen* » [CEP-CDCPP (2017) 15F rév.].

Deux autres rapports intitulés « *Expériences de fonds publics pour le paysage* » [CEP-CDCPP (2017) 10F rév.] et « *Sélection de possibilités de financement pour soutenir la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage* » [CEP-CDCPP (2017) 11F rév.], ont permis d'identifier des sources et moyens de financement en faveur du paysage.

*

Les **paysages transfrontaliers** ont fait l'objet d'une attention toute particulière avec la présentation de des résultats de la 16^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Paysage et coopération transfrontalière* » (Andorre la Vieille, Principauté d'Andorre, 30 septembre-2 octobre 2015) [CEP-CDCPP (2017) 16F] et du rapport consacré aux « *Approches régionales pour des paysages durables et une croissance économique verte* » couvrant les activités du REC Caucase pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie [CEP-CDCPP (2017) 17F rév.].

Il est possible de souligner que les réalisations présentées dans le cadre des sessions du **Prix du paysage du Conseil de l'Europe** (Sessions 1 (2008-2009), 2 (2010-2011), 3 (2012-2013), 4 (2014-2015) et 5 (2016-2017), ainsi que dans les « *Forums des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe* » (Carbonia, Italie 4-5 juin 2012, Wrocław, Pologne, 11-12 juin 2014, Budapest, Hongrie, 9-10 juin 2016) s'inscrivent pleinement dans la lignée du travail accompli par le Conseil de l'Europe en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et du développement durable. L'Exposition sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe organisée à l'occasion de cette Conférence a permis de révéler toute l'importance que peuvent avoir des mesures favorables à l'amélioration des caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations. Le Projet de résolution sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe a pour objet de mieux faire connaître les réalisations remarquables présentées par les Parties à la Convention dans le cadre de ces sessions du Prix.

*

Le Programme de travail et Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en 2017-2019 doit permettre de favoriser une reconnaissance juridique du paysage, la prise en compte de la dimension paysagère dans les politiques nationales et internationales, et de développer la coopération internationale. Il s'agit en effet de veiller au suivi de l'application de la Convention, de promouvoir la coopération internationale, de rassembler des exemples de bonnes pratiques, de promouvoir la connaissance et la recherche, de développer la sensibilisation, et de favoriser l'accès à l'information.

Les prochaines Réunions des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage permettront d'approfondir la question de l'application de la Convention au niveau local, celle de l'éducation au paysage, puis celle de l'eau et de la citoyenneté face aux changements mondiaux. Les travaux qui seront menés sur la question des « droits et responsabilités de chacun » au sujet du paysage s'avèreront également importants.

Le Conseil de l'Europe apporte une contribution aux débats mondiaux sur le développement durable conduits dans le cadre du Programme des Nations Unies sur le développement durable à l'horizon 2030, ainsi qu'aux Conférences sur l'habitat. La dimension paysagère fait en effet désormais partie intégrante de l'agenda politique de nombreux gouvernements.

*

Je souhaiterais pour finir remercier bien vivement Mme Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Général Adjointe du Conseil de l'Europe de nous avoir fait le grand honneur de sa participation à cette Conférence.

Tous nos remerciements vont à Mme Theodora Constantinidou, Ambassadeur, Représentant permanent de Chypre auprès du Conseil de l'Europe, qui nous a fait l'honneur d'inscrire cette Conférence dans le cadre de la Présidence Chypriote du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Nous adressons un très vif remerciement à Madame Sílvia Calvó, Ministre de l'environnement, de l'agriculture et du développement durable de l'Andorre, qui nous a fait l'honneur de sa participation extrêmement appréciée.

Je remercie également très chaleureusement Mme Liv Kirstine Mortensen, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage, pour ses quatre années de parfaite présidence de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage.

Je remercie bien vivement M. Kimmo Aulake, Président du Comité directeur de la culture, le patrimoine culturel et le paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe de sa participation particulièrement importante et appréciée.

Je remercie bien vivement M. Øystein Størkersen, Président du Comité permanent de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe de sa participation également particulièrement importante et appréciée.

Nous nous réjouissons en effet du fait que la culture et la nature d'inscrivent pleinement dans la thématique du paysage.

Tous mes remerciements vont à Mme Anne-Marie Chavanon, Présidente de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe pour le remarquable travail qu'elle réalise.

Je remercie l'ensemble des Etats qui ont contribué aux travaux de mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, qui ont pendant des deux dernières années accueilli des événements et apporté leur soutien à la mise en œuvre des travaux.

Tous mes remerciements vont également aux organisations non gouvernementales et aux acteurs de la société civile, qui contribuent à promouvoir une prise en compte attentionnée de la qualité des paysages des êtres humains et des lieux de vie des autres espèces.

Je terminerai mon intervention en adressant toutes mes félicitations à Mme Sanja Ljeskovic Mitrovic, élue Présidence de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et à Mme Krisztina Kincses, élue Vice-Présidente de cette même Conférence.

*

ANNEXE 4

**RAPPORT GENERAL D'ACTIVITES DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE
ET ETAT DES SIGNATURES ET DES RATIFICATIONS**

Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 2F rév.](#)

*

ANNEXE 5

**COMMUNICATIONS : ETATS PARTIES A LA CONVENTION : POLITIQUES
PUBLIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION AU NIVEAU NATIONAL,
REGIONAL ET LOCAL ; ETATS OBSERVATEURS**

Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 3BiL](#)

*

ANNEXE 6

**INTERVENTIONS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES GOUVERNEMENTALES
ET NON GOUVERNEMENTALES**

Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 4BiL](#)

*

ANNEXE 7

**REUNIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE
LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**

- 7.1. Conclusions de la 16^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « *Paysage et coopération transfrontalière* », (Andorre la Vieille, Principauté d'Andorre, 30 septembre-2 octobre 2015)
Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 16F](#)
- 7.2. Conclusions de la 17^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe - 4^e Session 2014-2015* » (Budapest, Hongrie, les 8-10 juin 2016)
Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 12F](#)
- 7.3. Conclusions de la 18^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Les politiques nationales pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : défis et opportunités* » (Erevan, Arménie, 5-6 octobre 2016)
Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 9F](#)

*

ANNEXE 8

**TEXTES EXAMINES PAR LA 9^E CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR
LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**

8.1 Projets de Recommandations sur :

- La contribution de l'approche du paysage, telle que définie par la Convention européenne du paysage, à l'exercice de la démocratie et des droits de l'homme, dans une perspective de développement durable

- La participation du public à la définition et à la mise en œuvre des politiques du paysage, telles que définies dans la Convention européenne du paysage

Cf. Documents : [CEP-CDCPP \(2017\) 5F rév.](#), [CEP-CDCPP \(2017\) 6F](#), [CEP-CDCPP \(2017\) 7F](#)

La 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (Strasbourg, 23-24 mars 2017) a demandé au Secrétariat, avec la Présidente, de préparer un document consolidé basé sur les deux projets de recommandation se référant au rapport conceptuel, ceci afin de transmettre un projet de recommandation au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), en vue de le soumettre au Comité des Ministres.

*

8.2. Projet de Résolution du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur « L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe »

La 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (Strasbourg, 23-24 mars 2017) a examiné le projet de Résolution du Comité des Ministres sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, et a décidé de le transmettre au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), en vue de le soumettre au Comité des Ministres.

Projet de Résolution CM/Res(2017)...
sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

*(adoptée par le Comité des Ministres le ... 2017,
lors de la ...^e réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres,

Ayant à l'esprit l'article 11 de la Convention européenne du paysage (STE n° 176) (ci-après dénommée « la Convention »), adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en date du 19 juillet 2000 et ouverte à la signature à Florence le 20 octobre 2000, institue le Prix du paysage du Conseil de l'Europe (ci-après dénommé « le prix »);

Considérant la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe;

Rappelant que le prix vise à récompenser des initiatives concrètes et exemplaires pour la réalisation d'objectifs de qualité paysagère sur le territoire des Parties à la Convention (ci-après dénommées « les Parties »);

Rappelant que le prix s'inscrit dans la lignée du travail accompli par le Conseil de l'Europe en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et du développement durable, et qu'il met en valeur la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie, en reconnaissant l'importance des mesures prises pour améliorer les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations;

Rappelant que le prix est de nature à accroître la sensibilisation de la société civile à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation;

Considérant l'importance de rassembler les réalisations exemplaires présentées par les Etats parties à la Convention européenne du paysage dans le cadre des sessions de ce Prix du paysage,

Décide que:

- I. Les réalisations exemplaires présentées par les Etats parties à la Convention européenne du paysage dans le cadre des sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et reconnues par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, font partie de « L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe »²;
- II. Les Parties sont invitées à encourager la couverture médiatique de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, afin de sensibiliser le public à l'importance du paysage.

². www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-award-alliance

ANNEXE 9

**RAPPORTS PRESENTES A LA 9^E CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR
LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**

- 9.1. Rapport général des activités de la Convention européenne du paysage et état des signatures et des ratifications
Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 2F rév.](#)
- 9.2. Rapport conceptuel de référence sur « *La contribution du paysage et de la Convention européenne du paysage à la démocratie, aux droits humains et au développement durable* »
Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 5F rév.](#)
- 9.3. Rapport sur « *Expériences de Fonds publics pour le paysage* »
Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 10F rév.](#)
- 9.4. Rapport « *Sélection de possibilités de financement pour soutenir la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage* »
Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 11F rév.](#)
- 9.5. Rapport « *Dessiner les paysages agricoles pour un développement durable et harmonieux des territoires* »
Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 14F rév.](#)
- 9.6. Rapport « *Vers une grammaire du paysage européen* »
Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 15F rév.](#)
- 9.7. Rapport « *Approches régionales pour des paysages durables et une croissance économique verte* » couvrant les activités du REC Caucase pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie
Cf. Document : [CEP-CDCPP \(2017\) 17F rév.](#)

ANNEXE 10

**PROGRAMME DE TRAVAIL ET PLAN D’ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE
LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE 2017-2019³**

*adopté par la 9^e Conférence du Conseil de l’Europe sur la Convention européenne du paysage
le 24 mars 2017*

Le Programme de travail a pour principaux objectifs de maintenir et approfondir le dialogue et la coopération entre les pouvoirs publics et la société civile aux fins de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en :

1. Organisant tous les deux ans les **Conférences du Conseil de l’Europe sur la Convention européenne du paysage** (une référence devrait être mentionnée dans le mandat du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage - CDCPP) ;
2. Organisant chaque année un ou plusieurs **Réunions du Conseil de l’Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention** ;
3. Maintenant le **Système d’information du Conseil de l’Europe de la Convention européenne du paysage (ELC L6)**, et engager sa troisième phase d’activité, avec la préparation des rapports nationaux et régionaux sur les politiques publiques des Parties à la Convention ;
4. Poursuivant l’organisation des **Sessions du Prix du paysage du Conseil de l’Europe** dans le cadre de **l’Alliance du Prix du paysage du Conseil de l’Europe** et des **Forums des sélections nationales pour le Prix du paysage** ;
5. Poursuivant l’élaboration de **Rapports thématiques et de projets de recommandations du Comité des Ministres** sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains, considérés comme remarquables, du quotidien et dégradés (les eaux intérieures et maritimes seront prises en considération) ;
6. Mettant en place un **Groupe de travail, soutenu par une expertise, sur « Paysage, droits et des responsabilités de chacun »**, en vue de préparer un projet de recommandation à l’attention du CDCPP et du Comité des Ministres ;
7. Promouvant des **synergies** sur les thèmes du développement durable (environnement, société, économie et culture), de la démocratie, des droits de l’homme et de l’état de droit ;
8. Contribuant aux **débats mondiaux sur le développement durable (Programme des Nations Unies sur le développement durable à l’horizon 2030) et l’habitat**.

³ Le Programme de travail se propose de couvrir la période comprise entre les 9^e et 10^e Conférences du Conseil de l’Europe sur la Convention européenne du paysage.

**Projet de Plan d'action pour
la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage
2017-2019**

Le Plan d'action se réfère aux articles de la Convention.

1. Mise en œuvre de l'article 10 « Suivi de la mise en œuvre de la Convention » et de l'article 8 « Assistance mutuelle et échange d'informations » de la Convention européenne du paysage

- Organisation de la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Strasbourg, 23-24 mars 2017 ;
- Contribution à la préparation de la 6^e réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), Strasbourg, 10-12 mai 2017, et des réunions de son Bureau, Strasbourg, 7-8 mars 2017 et (autres dates à confirmer) ;
- Mise en place du Groupe de travail « *Paysage, droits et des responsabilités de chacun* », (préparation d'un rapport conceptuel et de projet de recommandations à l'attention du CDCPP et du Comité des Ministres) ;
- Développement de la Phase 3 du Système d'information du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le site Internet (conformément à la Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres CM/Rec(2013)4) ;
- Etablissement d'un réseau d'observatoires du paysage et universités ;
- [Contribution à la préparation de la 7^e réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), Strasbourg, 2018 et des réunions de son Bureau] ;
- [Contribution à la préparation de la 10^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Strasbourg, 2019].

Documentation :

- Diffusion et traduction de la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

2. Mise en œuvre de l'article 5 « Mesures générales »

- Organisation de la 19^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage au niveau local : la démocratie locale* », Brno, République tchèque, 5-7 septembre 2017 ;
- Organisation de la 22^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : eau, paysage et citoyenneté face aux changements mondiaux* », Séville, Espagne, 2019 ;
- Organisation de la 23^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Mise en œuvre de la Convention européenne du paysage* », Suisse, 2020 (thème à confirmer) ;
- Analyse et valorisation de certaines expériences permettant de montrer l'amplitude du champ couvert par la Convention : exemples de paysages considérés comme emblématiques ou remarquables (et pouvant être protégés à ce titre) ayant donné lieu aussi à des actions de gestion et d'aménagement ; exemples où le paysage a pu servir de clé d'entrée pour la définition d'un projet de territoire, y compris en dehors de secteurs protégés ;
- Préparation de Rapports CEP sur « *Le droit applicable aux paysages en droit comparé et en droit international* » (sur la base du Système d'information ELC L6) ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur « *Paysage des espaces ruraux : thématiques*

générales (agriculture, développement rural, foresterie...) et spécifiques (murs et terrasses de pierre sèche, haies...) » ;

- Préparation de Rapports CEP et propositions sur « *Paysage péri-urbain et qualité de vie* » ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur « *Les nouvelles énergies comme un défi pour le paysage* » ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur « *L'intégration du paysage dans les politiques et thématiques : urbanisme, architecture, espaces verts urbains, santé et loisir (par exemple, la marche)...* ».

Documentation :

- Publication de l'ouvrage aux éditions du Conseil de l'Europe « *Dimensions du paysage* » ;
- Publication des actes de la 18^e Réunion du Conseil de l'Europe des Atelier pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Les politiques pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : défis et opportunités*», Erevan, Arménie, 5-6 octobre 2016 ;
- Diffusion des actes de la 15^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Paysages durables et économie : de l'inestimable valeur naturelle et humaine du paysage* », Urgup, Nevşehir, Turquie, 1-2 octobre 2014.

3. Mise en œuvre de l'article 6 A « Mesures particulières - Sensibilisation »

- Mise à jour de l'Exposition sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe ;
- Préparation de brochures sur la Convention et les recommandations adoptées par le Comité des Ministres ;
- Préparation d'un nouveau numéro de la revue *Futuropa* sur *Le caractère du paysage, résultat de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* (N° 4, 2017/2018) ;
- Promotion d'événements sur le paysage (CdE Journée internationale du paysage le 20 octobre, autres journées, fin de semaine, mois, année, festival...).

Documentation :

- Diffusion de la revue *Futuropa*, pour une nouvelle vision du paysage et du territoire, sur « *Paysage et espaces publics : l'échelle humaine* » (N° 3, 2012).

4. Mise en œuvre de l'article 6 B « Mesures particulières - Formation et Education »⁴

- Organisation de la 21^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : l'éducation* », Calabre, Italie, 3-5 octobre 2018 ;
- Promotion de réunions sur l'éducation et d'universités d'été ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur la formation.

Documentation :

- Diffusion (et possibles traductions dans d'autres langues) des Recommandations du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres : CM/Rec(2014)8 sur la promotion de la sensibilisation au paysage par l'éducation, et CM/Rec(2015)7 sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage à l'école primaire ;
- Publication du rapport sur « *Paysage et éducation* » (CEP-CDCPP (2013) 9).

⁴ Lors de sa réunion du 3 octobre 2015, le Groupe de travail de la CEP a considéré le suivi à donner aux décisions de la 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage concernant le développement du matériel pédagogique pour les établissements d'enseignement secondaire et a décidé que la nécessité et la forme du travail à développer serait fondée sur les données collectées dans le cadre du Système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (CEP-CDCPP-WG (2015) 37E).

5. Mise en œuvre de l'article 7 « Politiques et programmes internationaux » de la Convention européenne du paysage

- Promotion de la prise en compte de la dimension paysagère dans les politiques sectorielles de l'Union européenne (Politiques de l'agriculture, de la recherche) et autres politiques et programmes internationaux ;
- Contribution aux débats mondiaux sur le développement durable et l'habitat ;
- Contribution à la prise en compte du paysage en tant que service écosystémique.

6. Mise en œuvre de l'article 8 « Assistance mutuelle et échange d'informations » de la Convention européenne du paysage

- Mise à jour du site internet de la Convention européenne du paysage <http://www.coe.int/conventioneuropennedupaysage> ;
- Promotion de réunions sur l'assistance mutuelle et l'échange d'information ;
- Assistance législative et institutionnelle (mise en place de centres ou observatoires du paysage).

7. Mise en œuvre de l'article 9 « Paysages transfrontaliers » de la Convention européenne du paysage

- Mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2015)8 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention européenne du paysage sur les paysages transfrontaliers ;
- Promotion de la coopération transfrontalière : réunions et projets.

Documentation :

- Diffusion des actes de la 16^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Paysage et coopération transfrontalière* », Andorre la Vieille, Principauté d'Andorre, 1-2 octobre 2015 ;
- Diffusion de la revue *Futuroipa, pour une nouvelle vision du paysage et du territoire*, sur « *Le paysage et la coopération transfrontalière* » (N° 2, 2010).

8. Mise en œuvre de l'article 11 « Prix du paysage du Conseil de l'Europe » de la Convention européenne du paysage

- Organisation d'une Exposition sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe, à l'occasion de la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Strasbourg, 23-24 mars 2017, et à l'occasion d'autres événements ;
- Préparation de CEP Projet de Résolution sur « *L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe* » ;
- Organisation de la 5^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2016-2017), conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 du Comité des Ministres – préparation des dossiers et réunion du Jury international ;
- Publication sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe (Projets de la 5^e Session du Prix) ;
- Organisation de la 20^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2016-2017* », juin 2018 ;
- Développement de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage <http://www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-award-alliance> ;
- Organisation de la 6^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, 2018-2019.

Documentation :

- Diffusion des actes de la 17^e Réunion du Conseil de l'Europe des Atelier pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2014-2015* », Budapest, Hongrie, 8-10 juin 2016 ;
- Diffusion et traductions de la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe.

ANNEXE 11

**LISTE DES DOCUMENTS DE LA 9^E CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR
LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**

<http://www.coe.int/fr/web/landscape/conferences>

Français

Référence	Document
CEP-CDCPP (2017) 1F	Projet d'ordre du jour
CEP-CDCPP (2017) 1F Add.	Projet d'ordre du jour annoté
CEP-CDCPP (2017) 2F CEP-CDCPP (2017) 2F rév.	Rapport général des activités de la Convention
CEP-CDCPP (2017) 3Bil.	Interventions Etats Parties à la Convention et autres Etats
CEP-CDCPP (2017) 4Bil.	Interventions OI et OINGs
CEP-CDCPP (2017) 5F CEP-CDCPP (2017) 5F rév.	Rapport conceptuel de référence approche du paysage
CEP-CDCPP (2017) 6F	Projet de recommandation sur la contribution approche du paysage
CEP-CDCPP (2017) 7F	Projet de recommandation sur les principes de la participation
CEP-CDCPP (2017) 8F	Observatoire du Conseil de l'Europe : Système d'information L6
CEP-CDCPP (2017) 9F	Résultats de la 18 ^e CoE Réunion des Atelier (Arménie)
CEP-CDCPP (2017) 10F CEP-CDCPP (2017) 10F rév.	Rapport financement public du paysage Rapport Expériences de fonds publics pour le paysage
CEP-CDCPP (2017) 11F CEP-CDCPP (2017) 11F rév.	Mise à jour du Rapport Sélection de possibilités de financement
CEP-CDCPP (2017) 12F	Rapport sur les Sessions du Prix du paysage (Hongrie)
CEP-CDCPP (2017) 13F	Projet de recommandation sur l'Alliance du Prix du paysage
CEP-CDCPP (2017) 14F CEP-CDCPP (2017) 14F rév.	Dessiner les paysages agricoles
CEP-CDCPP (2017) 15F CEP-CDCPP (2017) 15F rév.	Vers une grammaire du paysage européen
CEP-CDCPP (2017) 16F	Résultats de la 16 ^e CoE Réunion des Ateliers (Andorre)
CEP-CDCPP (2017) 17F CEP-CDCPP (2017) 17F rév.	Rapport Approches régionales paysages durables (Caucase)
CEP-CDCPP (2017) 18F	Projet de Programme de travail et Plan d'action CoE Conv. paysage
CEP-CDCPP (2017) 19F	Rapport de la 9 ^e Conférence CoE Convention paysage

Anglais

Reference	Document
CEP-CDCPP (2017) 1E	Draft Agenda
CEP-CDCPP (2017) 1E Add.	Draft annotated agenda
CEP-CDCPP (2017) 2E CEP-CDCPP (2017) 2E rev.	General Report on the activities Convention
CEP-CDCPP (2017) 3Bil.	Interventions States Parties to the Convention and other States
CEP-CDCPP (2017) 4Bil.	Statements OI and OINGs
CEP-CDCPP (2017) 5E CEP-CDCPP (2017) 5E rev.	Conceptual report on contribution landscape approach
CEP-CDCPP (2017) 6E	Draft Recommendation on the contribution of the landscape
CEP-CDCPP (2017) 7E	Draft Recommendation on principles for participation of public
CEP-CDCPP (2017) 8E	Council of Europe Observatory L6 Information System
CEP-CDCPP (2017) 9E	Results of the 18 th Meeting of the Workshop (Armenia)
CEP-CDCPP (2017) 10E	Report on public landscape funding

CEP-CDCPP (2017) 10E rev.	Report Experiences of Public Landscape Funds
CEP-CDCPP (2017) 11E CEP-CDCPP (2017) 11E rev.	Update of Report Selected funding opportunities
CEP-CDCPP (2017) 12E	Report on Sessions of Landscape Award (Hungary)
CEP-CDCPP (2017) 13E	Draft Recommendation on the Landscape Award Alliance
CEP-CDCPP (2017) 14E CEP-CDCPP (2017) 14E rev.	Drawing agricultural landscapes
CEP-CDCPP (2017) 15E CEP-CDCPP (2017) 15E rev.	Towards a grammar for European landscapes
CEP-CDCPP (2017) 16E	Results of the 16 th CoE Meeting of Workshops (Andorra)
CEP-CDCPP (2017) 17E CEP-CDCPP (2017) 17E rev.	Report Regional approaches to sustainable landscapes (Caucasus)
CEP-CDCPP (2017) 18E	Draft Work Programme and Action Plan CoE Landscape Conv.
CEP-CDCPP (2017) 19E	Report of the 9 th CoE Conference ELC